

Quelles réponses au mal-développement agricole? Analyse des politiques agricoles et rurales passées et présentes

Bessaoud O., Montaigne E.

in

Abis S. (coord.), Blanc P. (coord.), Lerin F. (coord.), Mezouaghi M. (coord.).
Perspectives des politiques agricoles en Afrique du Nord

Paris : CIHEAM

Options Méditerranéennes : Série B. Etudes et Recherches; n. 64

2009

pages 51-91

Article available on line / Article disponible en ligne à l'adresse :

<http://om.ciheam.org/article.php?IDPDF=801109>

To cite this article / Pour citer cet article

Bessaoud O., Montaigne E. **Quelles réponses au mal-développement agricole? Analyse des politiques agricoles et rurales passées et présentes.** In : Abis S. (coord.), Blanc P. (coord.), Lerin F. (coord.), Mezouaghi M. (coord.). *Perspectives des politiques agricoles en Afrique du Nord.* Paris : CIHEAM, 2009. p. 51-91 (Options Méditerranéennes : Série B. Etudes et Recherches; n. 64)



<http://www.ciheam.org/>
<http://om.ciheam.org/>

Quelles réponses au mal-développement agricole ?

Analyse des politiques agricoles et rurales passées et présentes

Omar Bessaoud CIHEAM - IAMM
Etienne Montaigne CIHEAM-IAMM

I – Introduction

Explorer les réponses qui ont été apportées aux problématiques du mal-développement agricole et rural dans les pays du Maghreb et en Egypte, tel est le but poursuivi par cette contribution. Empruntant résolument une approche historique, ce travail est surtout destiné à mettre en perspective les éléments clefs d'un modèle à privilégier à l'avenir pour les pays du Maghreb et l'Egypte.

La question des modèles agricoles est à la fois simple et complexe selon que l'on se réfère à des formes types (petite exploitation paysanne / grandes exploitations capitalistes – agro-entrepreneurs) ou que l'on prenne en compte la diversité écologique, pédologique, climatique, structurelle (taille) et culturelle (spéculations, système de production) des exploitations agricoles.

Cette question se réfère également aux dynamiques et aux politiques de développement rural. De ce point de vue, la dynamique maghrébine et égyptienne est souvent comparée aux modèles historiques américains ou européens¹ dont les évolutions peuvent être schématisées de la façon suivante : une révolution scientifique et technique a permis la modernisation de l'agriculture par le progrès génétique, les amendements minéraux, la protection phytosanitaire et la mécanisation, complétée dans certains cas par le remembrement, l'assainissement ou l'irrigation. La mobilisation des innovations a été permise par un cercle vertueux associant une politique agricole de soutien et de régulation des marchés garantissant une stabilité des revenus et leur parité avec les salaires ouvriers². Les gains de productivité ont été permis par l'accroissement de la taille des exploitations par une politique des structures gérant l'exode rural, les départs à la retraite (IVD³) et la redistribution des terres (SAFER⁴). Le modèle agricole dominant a été organisé, en Europe, en majorité autour de l'exploitation familiale (à 2 UTH⁵)⁶.

Depuis les indépendances au Maghreb ou l'arrivée de Nasser en Egypte, quelles ont été les stratégies de développement agricole et rural mises en place? Quelles sont les limites rencontrées par ces stratégies et pourquoi le modèle européen n'a-t-il pas pu être reproduit à l'identique ? En fait, on pourrait considérer la situation de l'agriculture de ces pays comme étant dans une situation de retard par rapport à un processus linéaire de développement semblable à celui des pays plus « avancés ». En fait, le développement engagé et sa réussite dans certaines régions, a été permis par le même mécanisme de « modernisation » associé à la levée du facteur limitant principal : le déficit hydrique. La construction de grands barrages et la création de périmètres irrigués ont permis le développement de filières intensives (agrumes, fruits et légumes méditerranéens, cultures sucrières ou fourragères) contribuant tant à l'approvisionnement national qu'à l'apport de devises par l'exportation. Cependant force est de constater que ce modèle a semble-t-il mobilisé l'essentiel des ressources publiques et privées, tandis qu'il n'a concerné qu'une petite partie de la population rurale, le reste de l'agriculture, c'est-à-dire « en sec », n'ayant fait l'objet que de très peu d'intensification, ce qui l'expose aux aléas climatiques. Dans ce cas, l'adaptation aux mauvaises années se fait soit par transfert des populations par l'exode, soit par le transfert de revenus de la famille de la ville ou de l'étranger,

soit par la pluriactivité, soit enfin dans les zones pastorales, par la mise en œuvre de stratégies anti-risque de conduite des troupeaux⁷. Ces zones et populations pourraient être considérées comme « en attente de développement », soit par l'accès aux ressources hydriques, soit par l'exode.

Malheureusement cette stratégie à deux vitesses se heurte à plusieurs limites : démographique d'abord, le solde migratoire est généralement négatif, c'est-à-dire que la croissance de la population est supérieure à l'exode rural en bien des endroits, du fait de l'insuffisance des créations d'emploi dans les autres secteurs économiques ou des limitations à l'émigration vers des pays déficitaires de main-d'œuvre. Environnementale ensuite, cette situation se traduit par une augmentation de la pression humaine sur le milieu avec une dégradation des sols et un dépassement de la capacité de renouvellement de la réserve en eau⁸. Sociale enfin, car, par exemple, cette situation conduit, les mauvaises années, à l'apparition de véritables « trappes de pauvreté »⁹.

Le fil conducteur de notre discussion prendra en compte le fait que, en Afrique du Nord, nous observons un décalage entre les résultats des politiques agricoles et rurales d'une part, et les besoins des populations, d'autre part. Ainsi, les principaux produits alimentaires de base sont importés et le déficit de la balance commerciale agricole se creuse au cours des mauvaises années agricoles, de plus en plus fréquentes du fait du changement climatique observé dans la région.

Pire que ce décalage, les ajustements structurels des économies, conduits au cours de ces deux dernières décennies, ont eu en particulier pour conséquence un relâchement du contrôle exercé par les gouvernements sur les politiques internes de développement économique, une ouverture sur les marchés extérieurs et une privatisation accélérée des organismes d'intervention (en amont et en aval de la production agricole) qui a conduit à une certaine discrimination agricole. En effet, la réduction des ressources budgétaires a souvent occasionné des politiques macro-économiques discriminatoires vis-à-vis des agricultures familiales, tandis qu'elles ont privilégié le secteur moderne orienté vers l'exportation.

Si l'agriculture est l'une des principales sources de croissance dans les pays non producteurs de pétrole, il semble que les gouvernements exploitent peu cet atout dans la définition de leurs politiques. D'ailleurs, la crise alimentaire a à l'évidence révélé le décalage entre les résultats des politiques agricoles et rurales d'une part, et les besoins des populations d'autre part.

Ainsi, au final, les agricultures des pays d'Afrique du Nord demeurent bel et bien confrontées à un défi écologique (pression sur des ressources naturelles rares, changement climatique), démographique, économique (emploi et croissance des productions) et social (lutte contre la pauvreté).

La faible productivité du secteur agricole est due en partie aux handicaps naturels (section 1). En outre, l'agriculture qui occupe une place dominante dans les sociétés et les économies rurales (section 2) reste caractérisée par l'existence de structures assez dualisées (section 3) qui résultent pour partie de politiques agricoles (section 4) dont les limites et les signes d'essoufflement se sont clairement manifestés au cours de la dernière crise alimentaire (section 5). Les perspectives (section 6) nécessitent une réflexion renouvelée pour construire un modèle fondé sur un nouveau paradigme du développement agricole et rural.

II – Ressources naturelles : pression anthropique, surexploitation et dégradation

Tout d'abord, voici quelques chiffres qui illustrent l'état des ressources foncières de l'agriculture nord-africaine.

Tableau 1 : Superficie agricole utile et terres irriguées - 2007

Pays	Superficie agricole utile	Superficie agricole utile par habitant (ha)	Superficie par actif agricole (ha)	SAU Terres irriguées (10 ³ ha)
Algérie	8 458 105	0,25	1,9	569
Tunisie	5 268 000	0,50	5,1	394
Maroc	9 376 000	0,30	2,2	1 445
Egypte	3 734 898	0,04	0,4	3 424

Source : *Statistiques nationales- Egypte 2005 (* irrigué)*

L'agriculture nord-africaine dispose de plus de 26,8 millions d'hectares de SAU pour une population totale de près de 150 millions d'habitants¹⁰. A l'aune de la France et de l'Espagne, on prend mieux conscience du déficit foncier de l'Afrique du Nord (la SAU française est de 28 millions d'hectares pour une population de 65 millions d'habitants, celle de l'Espagne de 25 millions pour une population de 40 millions). L'irrigation couvre 5,8 millions d'hectares, soit 21 % du total des terres (près de 60 % des terres irriguées sont localisées en Egypte). Dans les quatre pays, les conditions agro-climatiques sont souvent difficiles.

L'Algérie est un pays sec qui appartient au triangle aride-semi-aride. Elle est située dans une zone de transition climatique qui subit à la fois l'influence des zones humides et tempérées (en hiver) et l'influence du désert. Les zones arides et semi-arides, qui sont sujettes à des sécheresses fréquentes, représentent 85 % de la superficie totale des terres et abritent 60 % de la population. Elles sont particulièrement vulnérables aux variations liées aux changements climatiques qui affectent l'ensemble de la région Maghreb.

L'Algérie occupe une étendue considérable, mais la terre arable est en quantité limitée, puisqu'elle couvre quelque 8,5 millions d'hectares sur une superficie de 42 millions, c'est-à-dire 19,5 % du total (tableau 1). De fait, l'Algérie agricole se trouve localisée dans une étroite bande de terres.

Au Nord, les régions littorales et sub-littorales restent sous l'influence du climat méditerranéen. Outre l'olivier et les vignes, on va y cultiver également des céréales, des légumineuses, des fourrages et des céréales de printemps dans les zones les mieux arrosées. L'élevage ovin et bovin sera associé aux cultures céréalières.

Le Sud (autre versant de l'Atlas) est, lui, caractérisé par la steppe et un climat défavorable aux cultures. Dans cette zone, c'est l'élevage ovin et caprin qui dominera, avec, accessoirement, des cultures de céréales. Dans les espaces oasiens, une paysannerie ingénieuse pratique une agriculture irriguée sur de petites exploitations. L'essentiel des productions a un caractère vivrier en association avec le palmier-dattier.

Si l'on met en rapport, topographie et bioclimats, il ressort très clairement une contrainte forte pour l'agriculture algérienne. Du fait que gradient de pluviométrie et gradient de planimétrie sont inversés, la majorité des plaines aptes à l'activité agricole sont marquées par l'aridité ou la semi-aridité et la majorité des zones humides sont montagneuses. Il y a dissociation entre ces deux éléments et leur conjonction n'existe que dans certaines régions très limitées en surface utile telle la Mitidja.

A peine un peu plus de 7 % de la SAU globale sont réservés aux superficies irriguées à forte intensité productive (soit 569 000 ha) et la part de la SAU par habitant est en réduction continue, passant de 0,75 hectare en 1962 à 0,25 hectare aujourd'hui. Cette chute est due principalement à la croissance démographique, mais également aux pertes de terres agricoles, à l'érosion et à la dégradation des sols, compensées difficilement par une mise en valeur coûteuse et à effet différé. L'agriculture subit également d'autres contraintes qui grèvent son potentiel de croissance et pèsent sur les équilibres écologiques des différentes régions

naturelles. On peut citer entre autres, la surexploitation des ressources hydriques souterraines, l'érosion des sols et leur salinisation ainsi que la désertification qui menace les 32 millions d'hectares de terres de parcours et le couvert forestier de l'Algérie du Nord. Malgré les efforts déployés par l'Etat dans la conservation des eaux et du sol en milieu agricole, l'érosion continue sa progression¹¹.

En Tunisie, sur un territoire s'étendant sur 16,4 millions d'hectares, les terres cultivées couvrent 5,2 millions d'hectares (environ un tiers du territoire) (tableau 1). Les 400 000 ha irrigables dans les diverses régions, dont un quart des surfaces dans les zones d'agriculture pluviale, représentent à peine 8 % de la SAU. Les précipitations dans tout le pays apportent, en moyenne, une quantité d'eau de l'ordre de 37 milliards de m³, soit l'équivalent d'une pluviométrie moyenne de 230 mm. Ainsi, c'est en fait plus de 60 % de la SAU qui évoluent dans un milieu aride où le sol se trouve dans un équilibre précaire, menacé par l'érosion hydrique et éolienne.

Le milieu naturel tunisien, caractérisé par une rareté relative des ressources en eau, en sol et en couvert végétal naturel, est malgré tout appelé à subvenir aux besoins croissants d'une population en nette progression (près de 1 % par an au cours de ces dernières années).

Déjà rares, les ressources en sols sont menacées par l'érosion et la désertification. Les pertes annuelles de terres sont évaluées à 23 000 ha, dont 13 000 ha de façon irréversible. Ce sont les terres cultivables du Nord et du Centre du pays, au-dessus de l'isohyète 200 mm, qui sont les plus menacées par l'érosion hydrique. Cela représente globalement 25 % des terres cultivables du pays.

Dans la Tunisie centrale, c'est l'érosion éolienne déclenchée par l'extension de l'arboriculture dans les steppes sableuses qui est la plus menaçante.

Au Sud, la mise en culture des steppes méridionales par le développement de l'oléiculture et de la céréaliculture induit la désertification des parcours naturels qui, par l'érosion éolienne, se transforment en regs de pierres et par les accumulations, en dunes de sable. On estime à plus de 50 % les terres en dehors des déserts naturels, qui sont confrontées au phénomène de désertification (ensablement, décapage superficiel).

Par ailleurs, la mise en culture des parcours naturels et des nappes alfatières entraîne le rétrécissement des parcours et, par voie de conséquence, leur surpâturage.

Enfin, les ressources en eau en Tunisie sont limitées et surexploitées. Le potentiel d'eau annuellement mobilisable et renouvelable, s'élève à 3,8 milliards de m³ auxquels s'ajouteraient des ressources d'eau fossile du continental intercalaire non renouvelable dont l'utilisation est encore réduite.

En 2005-2006, l'agriculture accapare toujours près de 80 % des ressources hydriques, et le taux global de mobilisation a atteint 91 % en 2005-2006, ce qui constitue une limite extrême. Seule la moitié des ressources en eau a une salinité inférieure à 1,5 g/l et peut être utilisée sans restriction à l'agriculture. Or le développement démesuré de l'agriculture irriguée à partir des eaux dégradées provenant des nappes surexploitées, aboutit à la salinisation secondaire des sols (Mediterra, 2009).

Le Maroc dispose d'un potentiel de production reposant sur une superficie utilisée pour les cultures et les activités sylvicoles, alfatières et d'élevage d'une consistance physique de 47 millions d'hectares ainsi répartis :

- plus de 9 millions d'hectares de superficie agricole utile (SAU), dont 1,4 million d'hectares en irrigué (tableau 1). La partie la plus productive de cette SAU (1 à 1,4 million d'hectares) est concentrée dans les plaines littorales et sub-littorales, et subit des détériorations continues (entretien insuffisant des réseaux d'irrigation et de drainage, lutte insuffisante contre la remontée de sel ; extension des zones industrielles et de l'habitat, etc.) ;

- plus de 32 millions d'hectares de parcours steppiques ;
- 7 millions d'hectares de couvert forestier et de nappes alfatières.

A l'instar des autres pays, les potentialités agricoles du Maroc sont inégalement réparties dans l'espace. Les zones favorables (grande irrigation en zone semi-aride, plaines et collines en *bour* favorables ayant une pluviométrie supérieure à 400 mm) ne représentent que le quart des terres (25 %), le reste de la SAU se trouvant dans les zones de montagne (30,6 %), les plaines et plateaux semi-arides (38,5 %) et les zones sahariennes et présahariennes (6,0 %).

Là encore, le climat est sec et la pluviométrie varie fortement selon des régions : gradient décroissant du Nord au Sud et d'Ouest en Est. La saison sèche est très prononcée de mai à septembre. Les trente dernières années ont été marquées par des sécheresses répétées (une année sur deux), signe d'un réchauffement climatique avéré. Aussi, l'enjeu de l'eau est aujourd'hui crucial au Maroc ; l'agriculture est le principal secteur utilisateur de cette ressource (plus de 80 %).

Des menaces pèsent sur certains territoires. Les parcours qui représentent une fraction importante des surfaces à vocation agricole sont, dans certaines zones, fortement menacés. Le domaine forestier qui ne compte que 9 millions d'hectares, s'amenuise du fait des défrichements et d'un reboisement insuffisant. Les zones de montagne, oasiennes et frontalières sont également soumises à des phénomènes de désertification, et l'on estime que 70 % de la SAU totale sont soumis à une érosion intense (Mediterra 2009).

L'Égypte a une configuration très spécifique puisque les terres cultivables (moins de 5 % de la surface totale) se trouvent uniquement dans le delta et l'étroite vallée du Nil. Avec la croissance démographique, on voit baisser de manière dramatique la part des terres cultivables par habitant : de 0,6 feddan¹² (soit 2 400 m² par habitant) en 1987, elle est passée à 0,11 feddan (soit 0,04 ha / habitant) en 2007.

La quantité d'eau disponible provient essentiellement du quota de l'Égypte sur l'eau du Nil (quota fixé par un accord international) et qui s'élève à 55,5 milliards de m³. Le secteur agricole reste encore le principal consommateur d'eau (86 % de l'eau mobilisée). Les besoins en eau agricole sont en augmentation constante notamment avec la mise en œuvre de projets de bonification des terres. Ainsi le projet Toshka (avec l'objectif de mise en valeur de 1,4 million d'ha de terres désertiques) exigera 5 à 9 milliards de m³ d'eau supplémentaire par an. Quant au projet de « canal de la paix », dans le Sinaï, il relève de la même ambition. Reliant le Nil, près de son embouchure, au désert du Sinaï, en passant sous le canal de Suez, ce canal -260 km-devrait permettre d'irriguer quelques 260 000 hectares¹³. Au total, ces deux grands projets pourraient permettre d'accroître la superficie cultivée du pays, de 6 % à près de 20 % selon les prévisions.

Cependant tout ceci est sujet à caution. Avec la forte croissance démographique dans le pays, l'Égypte est passée depuis les années 1990, sous la ligne de pauvreté en eau (1000 m³/an/habitant). Comme des quotas supplémentaires seront difficiles à obtenir, les marges de manoeuvre pour irriguer ces nouveaux espaces se trouveront plutôt dans une meilleure gestion de l'eau.

Ces projets visent à répondre au croît démographique. En effet, la population égyptienne qui était de 35,3 millions en 1970 est passée à 69,8 millions d'habitants en 2001, pour atteindre plus de 74 millions en 2005. Elle devrait atteindre 96,2 millions en 2025.

Partout en Afrique du Nord, les populations rurales en croissance nette et majoritairement mues par une stratégie de survie, exercent une forte pression sur des ressources naturelles limitées et fragiles. Ainsi, comme la plupart des PED, ces pays doivent augmenter leur productivité agricole tout en préservant leur environnement. L'enjeu des politiques agricoles et rurales est donc d'inverser le processus de dégradation des ressources naturelles tout en assurant des

revenus suffisants à une population démunie et ce, en diversifiant les sources de revenus extra-agricoles et en intensifiant les activités agricoles dans les limites d'acceptation des ressources.

III – Sociétés et économies rurales des pays d'Afrique du Nord

Les politiques agricoles et rurales des pays d'Afrique du Nord ne peuvent être évaluées sans examen au préalable des spécificités qui caractérisent les trajectoires historiques de chacune des sociétés rurales.

1. Un changement social historique majeur : l'urbanisation

Le fait urbain a pris une ampleur sans précédent et, à l'exception de l'Égypte, les pays d'Afrique du Nord ont enregistré au cours des trois dernières décennies un processus accéléré d'exode rural et agricole, sans pour autant que la population des campagnes ne diminue d'ailleurs en valeur absolue. Il n'empêche, la répartition de la population entre urbain et rural a été radicalement bouleversée et le taux d'urbanisation est aujourd'hui supérieur à 50 % dans les trois pays du Maghreb.

En Algérie, le renversement de tendance historique a eu lieu au milieu des années 1980. La population rurale qui représentait encore en 1966 plus des 2/3 de la population (68,6 %) est ainsi descendue à 49,7 % en 1987 et à 39 % en 2005.

La répartition de la population en Tunisie a été quant à elle bouleversée après l'indépendance (1956). Dans la Tunisie actuelle, deux personnes sur trois vivent désormais en milieu urbain.

C'est au cours de la décennie 2000 que le Maroc amorce à son tour un retournement historique dans la répartition de sa population. La population urbaine n'a atteint le taux de 55 % qu'au dernier recensement de 2004 contre moins de 30 % en 1960¹⁴.

Enfin en Égypte, la population rurale reste majoritaire en 2005 avec 42,7 millions d'habitants (soit 57,7 % de la population totale) ; partant, les ménages et les actifs agricoles exercent encore aujourd'hui un poids écrasant dans la vieille société rurale égyptienne¹⁵.

Cependant, comme nous le disions plus haut, si l'urbanisation progresse partout, de façon plus ou moins rapide, la population rurale continue d'augmenter car le croît naturel est supérieur à l'exode rural. C'est le taux de croissance naturelle, proche de 1 %, et non le solde migratoire comme on le voit aujourd'hui en Europe, qui alimente cette croissance démographique soutenue dans les zones rurales.

En même temps que l'urbanisation progresse, les campagnes semblent faire un certain surplace en matière de développement. En Algérie, les études portant sur le "développement humain et pauvreté en milieu rural", montrent que la pauvreté est généralement localisée en milieu rural steppique, en zone de montagne ou de piémonts (Revue du CENEAP, 2004). Ces communes enregistrent les plus faibles taux de scolarisation des enfants et les plus forts taux d'analphabétisme des adultes. Le déficit d'accès aux services de base pour les populations dites éparses ainsi que le fonctionnement aléatoire des infrastructures excluent de fait les populations des facteurs de progrès¹⁶.

En Tunisie, le mal-développement rural peut s'analyser à la lumière du taux de chômage moyen. Évalué à 25,1 %, il touche majoritairement la population jeune, notamment la tranche des 20-29 ans qui représente à elle seule plus de la moitié (51,4 %) de tous les demandeurs d'emploi.

Au Maroc, le taux de chômage annuel est évalué à 11,0 % en 2005, et les hausses observées ces dernières années (de 3 à 4 % par an) ont essentiellement concerné le milieu rural¹⁷. Le taux de pauvreté en milieu rural y est estimé à 22 % contre seulement 7,9 % en milieu urbain. Plus des 2/3 des pauvres continuent à vivre dans les zones rurales avec l'agriculture comme

principale source de revenu. Or la forte dépendance de l'agriculture, tributaire des aléas climatiques, aggrave la vulnérabilité des populations rurales en période de sécheresse particulièrement dans les zones arides et semi-arides du pays. Cette précarité est aggravée par le déficit en matière d'infrastructures et de services sociaux de base : le taux d'analphabétisme est de 60,5 %, l'accès à l'électricité est de 44 %, l'accès à l'eau potable est de 18 % et l'enclavement touche environ 50 %.

En Egypte, le taux de pauvreté est estimé par le PNUD à plus de 20 % de la population totale (PNUD, 2007) mais il approche les 30 % dans les zones rurales avec des taux plus élevés dans les zones rurales de Haute-Egypte. Les taux d'analphabétisme (55,1 % pour les hommes et 61,8 % pour les femmes en Haute-Egypte), de mortalité infantile (25,8 pour 1000 en Haute-Egypte) sont encore plus défavorables en zones rurales. Enfin, ces populations rurales souffrent, d'une part, d'un déficit d'accès à l'eau de bonne qualité, et, d'autre part, d'une absence de système d'assainissement dans la grande majorité des zones rurales, ce qui contribue fortement à la contamination de l'eau et à l'aggravation des problèmes de santé des populations rurales.

La pauvreté et la précarité sociale et économique dans les campagnes du Maghreb et de l'Egypte sont les indicateurs d'une crise des sociétés et des agricultures, impuissantes à procurer des emplois et des revenus suffisants aux populations rurales. Dès lors, on ne peut appréhender la nature de la ruralité dans les pays d'Afrique du nord sans prendre en compte le poids économique et social de l'agriculture.

2. L'agriculture : un poids écrasant dans les économies nationales et le monde rural

La part du PIB agricole dans les économies nationales est en moyenne sept fois plus grande dans les pays d'Afrique du Nord que dans ceux de l'Union Européenne.

Tableau 2 : Part de l'agriculture dans l'économie (PIBA/PIB)* en % (1997-2006)

Pays	1997	1998	1999	2000	2001	2003	2006
Algérie	10,30	12,10	11,45	8,77	9,81	11,60	8,4
Maroc	15,40	17,21	15,23	13,53	15,78	18,34	19,3
Tunisie	13,20	12,50	12,85	12,28	11,64	12,87	11,5
Egypte	-	-	-	-	-	16,14	15,5

Source : *Annuaire nationaux*- *PIBA (produit intérieur brut agricole)

En Algérie, si l'activité économique reste dominée par le secteur des hydrocarbures (près de 40 % du PIB), l'agriculture participe pour 12,5 % à la création de richesse, en moyenne annuelle sur la période 1989-2000, soit plus de 52,5 % des valeurs ajoutées brutes (VAB) créées par les activités productives (hors secteurs des hydrocarbures). En outre, l'agriculture ne représente qu'une part négligeable des exportations (moins de 0,5 %) ; à l'inverse les importations des produits agricoles et alimentaires représentent en moyenne, au cours de ces cinq dernières années, près du cinquième (20 %) des importations du pays.

La population active agricole s'élève, quant à elle, à 4,4 millions dont 18 % de femmes. Cette population compte 2,1 millions de permanents (47,8 %), dont 358 000 femmes et 2,3 millions de saisonniers (52,2 %), dont 440 000 femmes.

La population agricole, qui est de plus en plus occupée dans d'autres activités de services ou de transformation, reste toutefois très importante au sein des zones rurales. En effet, la population active rurale est pratiquement à part égale occupée dans les secteurs primaire et tertiaire, avec respectivement 39,5 % et 39 % des occupés totaux¹⁸.

Au Maroc, l'agriculture participe à la formation du PIB à hauteur de 16 % en moyenne, mais avec des variations très importantes (12 à 24 %) selon les fluctuations climatiques annuelles. En outre, elle contribue de façon conséquente aux exportations (21 % dans les exportations du Maroc en 2002, 17,7 % en 2004 et 19,2 % en 2006)¹⁹. La population active agricole représente encore 37 % de la population active totale et compte pour près de 80 % dans la population rurale (12 % dans les services, 6 % dans les BTP, et 4,3 % dans l'industrie).

Le plus remarquable à signaler est la quasi superposition des courbes de la croissance du pays, de la production agricole et des précipitations. Ainsi, en 1998, année pluvieuse, la croissance a été de 6,5 % tandis qu'en 1999, année de sécheresse, elle est descendue à moins de 1 %.

Mais par-delà ces aléas de croissance, qui situent l'importance de l'agriculture, les variations climatiques provoquent une certaine insécurité alimentaire globale, coûteuse pour le pays (nécessité d'importations massives lors des années sèches), et qui affectent de manière drastique les conditions de vie du monde rural, avec des répercussions sur les autres activités économiques. Au Maroc, la population rurale est en effet essentiellement agricole (plus de 80 % en 2005), et l'agriculture représente près des deux tiers (65 %) des revenus ruraux²⁰.

En Egypte, l'activité agricole a contribué à hauteur de 13,9 % au PIB en 2007. Quant à la population active totale, elle était estimée en 2004 à 20,7 millions, le secteur agricole occupant plus de 30 % de ces actifs. Les femmes représentaient un faible pourcentage dans la population active agricole (moins de 6 %)²¹. Toutefois, ce dernier pourcentage nous semble particulièrement sous-estimé, sans doute à cause de l'absence de comptabilité sociale relative au travail familial féminin (35,3 % des femmes actives sont dans l'agriculture contre 28,5 % des hommes).

Enfin en Tunisie, le secteur agricole contribue à 12 % en moyenne au PIB, accueille 16 % de la main-d'œuvre et procure de l'ordre de 10 % des recettes totales d'exportation. Dans ce pays, le secteur de l'agriculture est le principal gisement d'emplois du monde rural. Il représente 43 % de l'emploi en milieu rural et semi-rural, taux supérieur à ceux des secteurs « bâtiments et travaux publics » (31,5 %) ou « services et autres » (25,1 %)²².

3. Des performances agricoles réelles mais insuffisantes au regard des besoins

Les performances réalisées au cours de ces trente dernières années par le secteur agricole sont mitigées. Les surfaces irriguées ont progressé dans tous les pays, en particulier au Maroc et en Egypte qui ont réussi à accroître de façon significative leurs superficies irriguées ces trois dernières décennies.

Les productions de fruits et de légumes, de fourrages, de viandes et de lait ont doublé sinon triplé dans les pays étudiés.

En Egypte, malgré une dotation a priori défavorable en ressources en eau et en terre, la fertilité des sols cultivables, l'apport régulier d'eau grâce à la retenue d'Assouan et un climat chaud ont permis d'intensifier fortement la production agricole et de la diversifier avec des produits méditerranéens et tropicaux (notamment les fruits et les légumes)²³.

Au Maghreb, les légumes frais représentent environ 40 % de la production, soit 39 millions de tonnes de légumes produites en moyenne par année depuis le début des années 2000. L'accroissement annuel moyen a été de 5,4 % pour cette gamme de production avec un record de 45 millions de tonnes atteint en 2006. L'Algérie a produit en moyenne près de 5 millions de

tonnes de légumes par année, précédée par le Maroc (5,8 millions de tonnes)²⁴. Quant aux fruits frais, ils représentent 14 % de la production totale de ces pays avec 13,6 millions de tonnes.

Plus globalement, les taux de croissance annuels de la production agricole ont été positifs au cours de la décennie 1980-1990 et sont restés dans tous les pays du Maghreb supérieurs aux taux de croissance naturels de la population. Ils ont enregistré une baisse au cours de la décennie 1990-2000, sous l'effet de sécheresses récurrentes mais aussi de baisses d'investissements publics agricoles consécutifs aux plans d'ajustement structurels mis en œuvre dans tous les pays d'Afrique du Nord.

Tableau 3 : Taux de croissance du PIB et de l'agriculture (1980-2001)

Pays	Taux de Croissance du PIB en % / an		Agriculture, valeur ajoutée, taux de croissance annuel (%)	
	1980-1990	1990-2001	1980-1990	1990-2001
Algérie	2,7	2,0	4,1	3,7
Maroc	4,2	2,5	6,7	-0,6
Tunisie	3,3	4,7	2,8	2,4

Source : Banque Mondiale (*World development indicators*)

La production agricole en Tunisie a obtenu des résultats remarquables, avec des augmentations de rendements atteignant 2,8 % par an depuis 1989. En moins de trente ans les productions de céréales et de lait de ce pays ont ainsi doublé, la production de viande a augmenté de 250 %, tandis que les cultures maraîchères ont plus que triplé. De plus, elle a réussi à couvrir ses besoins en lait, améliorer ses exportations de dattes et d'huile d'olives.

L'agriculture a fourni un quart des nouveaux emplois en Tunisie dans les années 1990, créant deux fois plus d'emplois par unité de PIB que l'économie dans son ensemble. Toutefois, l'offre de main-d'œuvre croissante explique la stagnation de la productivité.

La réussite de l'agriculture a été quand même obtenue moyennant certains coûts pour le reste de la société : 180 millions de DT par an en subventions de compensation, 4 % de plus sur le coût de la vie pour les consommateurs, et 0,8 % du PIB en croissance perdue en raison de la distorsion des prix²⁵. D'autre part, dans les secteurs où la Tunisie pourrait être compétitive, notamment dans les fruits et les légumes, ses résultats sont insuffisants. Entre 1980 et 2000, la valeur des exportations agricoles a ainsi chuté de 0,3 % par an.

Après une période de récession (- 0,6 % au cours des années 1990), le taux de croissance agricole au Maroc a été de 3,9 % au cours de ces dix dernières années. Les croissances les plus fortes sont celles des agrumes, de l'arboriculture fruitière, de l'oléiculture, du lait, de la betterave sucrière et de l'aviiculture. L'augmentation des productions n'assure pas toutefois la couverture de ses besoins nationaux pour les produits qui constituent la base alimentaire des populations (à l'exception du lait mais avec la consommation par tête et par an la plus faible de la région Maghreb). Les taux de couverture des besoins locaux par la production nationale ne sont ainsi que de 20 % pour les huiles alimentaires, de 43 % pour les sucres et de 55 % pour les céréales.

En Algérie, l'accroissement des niveaux de production est aussi spectaculaire dans les domaines des légumes frais (et de la pomme de terre en particulier), des fruits à noyaux ou à pépins, des dattes ou des viandes blanches.

Enfin, l'agriculture reste un des secteurs les plus importants de l'Égypte. Son taux de croissance en prix courants a augmenté, passant de 6,3 % au cours de l'exercice 2004-2005 à 8,6 % pendant l'exercice 2005-2006, et à près de 10 % lors de la campagne agricole 2006-2007.

Les progrès agricoles qui ont été enregistrés sur plusieurs années, en productions légumières et fruitières, reposent sur l'hydraulique agricole, et l'essentiel de ces progrès ont été réalisés par des exploitations moyennes ou grandes, insérées dans les circuits marchands. Ces exploitations sont, le plus souvent, en situation privilégiée pour l'accès à la terre (souvent d'une plus grande fertilité), à l'eau, au crédit, aux moyens de production et aux aides de l'Etat. Elles se sont modernisées en recourant aux facteurs de productivité (engrais, produits phytosanitaires, semences améliorés ou à hauts rendements) et aux équipements (tracteurs, matériel de récolte, de traitement, pompes hydrauliques, matériel d'irrigation sophistiqué...).

Dans les quatre pays, les hausses ont été partout plus modestes pour les productions de céréales et de légumineuses. La production céréalière, principal vecteur de la sécurité alimentaire, dans les pays de la région reste fortement dépendante du climat. En particulier, les récoltes de céréales dans les pays du Maghreb sont caractérisées par une forte volatilité faute de maîtrise des systèmes d'irrigation d'appoint, de sécheresses sévères et de retards accumulés dans la recherche portant sur les référentiels techniques et agronomiques. Les rendements en blé restent dans l'ensemble faibles (de l'ordre de 10 quintaux/ha en moyenne dans les pays du Maghreb).

Globalement, même si elles ont augmenté, les productions sont entravées par des contraintes sociales, en particulier le déséquilibre des structures d'exploitation.

IV – Le handicap lié aux structures agraires

Les structures agraires de ces pays sont dominées par les petites exploitations agricoles souvent à faible productivité qui coexistent avec de grandes exploitations modernes, beaucoup plus compétitives et souvent organisées sur le plan professionnel.

Comme l'illustre le tableau ci-dessous il y a près de 3 millions d'exploitations agricoles au Maghreb pour une SAU de 22,3 millions d'hectares. Les exploitations de moins de 5 ha représentent les deux-tiers (66 %) des exploitations, mais ne contrôlent que 16,1 % des terres. A l'autre pôle, les exploitations de plus de 50 ha qui ne représentent que 1,5 % des exploitations concentrent quant à elles, plus du cinquième (22,3 %) des terres²⁶.

Tableau 4 : Distribution des exploitations et des surfaces par classe de SAU au Maghreb

Taille (ha)	Nombre d'exploitations	% du total Exploit. Agric.	Superficie totale (ha)	% du total Superficie
0 - 5 ha	1 937 083	66,0 %	3 597 105	16,1 %
5 - 10 ha	538 067	18,3 %	3 852 298	17,2 %
10 - 50 ha	416 310	14,2 %	9 965 237	44,5 %
50 - 100 ha	32 094	1,1 %	2 166 865	9,7 %
>100 ha	12 505	0,4 %	2 817 165	12,6 %
	2 936 059	100,0 %	22 398 670	100,0 %

Source : construit par nos soins sur la base du Recensement Général de l'Algérie (2001), de l'enquête structures en Tunisie (2004-2005), et du dernier recensement au Maroc (1996).

En Algérie, le dernier recensement des exploitations agricoles (2000-2001) montre ainsi le caractère très inégal de la distribution des terres entre les exploitants.

Plus de 70% de « petites » exploitations avec une superficie comprise entre 0,1 et moins de 10 ha occupent 25,4 % de la SAU totale. Les « grandes » exploitations d'une superficie égale ou supérieure à 50 ha, qui représentent moins de 2 % des exploitations, concentrent près de 23 % de la SAU totale. Dans cette dernière catégorie, les exploitations de la classe de superficie supérieure à 100 ha et qui ne représentent que 0,5 % du total des exploitations disposent de 11,7 % des terres, celles de la classe supérieure à 200 ha (0,1 % du total des exploitations), accaparent 5,4 % de la superficie agricole utile.

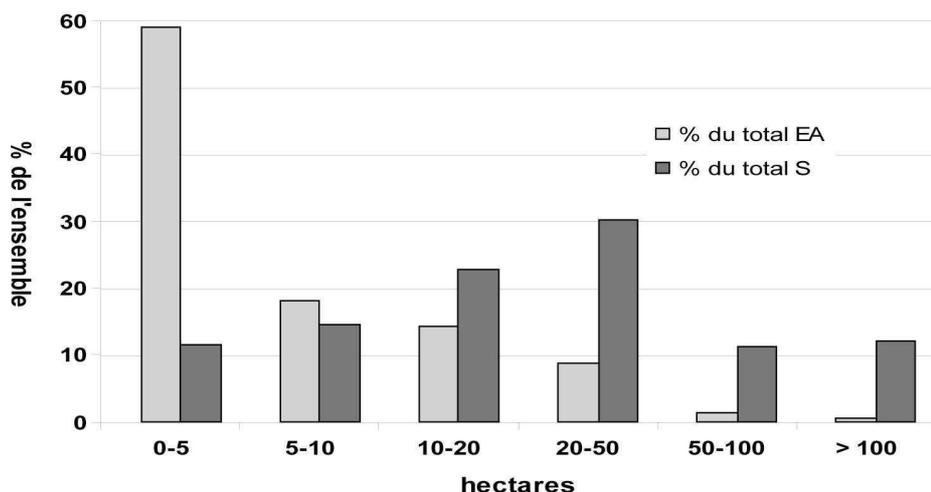
On observe enfin le poids relativement important des « exploitations moyennes » avec une superficie comprise entre 10 et moins de 50 ha : ces dernières représentent 22,6 % des exploitations et détiennent 51,8 % de la SAU totale.

Tableau 5 : Algérie, structure des exploitations agricoles - 2001

Taille	Nombre d'exploitations	% du total EA	Superficie totale (ha)	% du total S
0-5	591 783	57,8	955 105	11,2
5-10	181 267	17,7	1 200 598	14,2
10-20	142 980	14	1 896 466	22,4
20-50	88 130	8,6	2 484 971	29,4
50-100	14 294	1,4	930 765	11
> 100	5 305	0,5	990 774	11,7
Total	1 023 799	100	8 458 680	100

Source : Ministère de l'agriculture et du développement rural, Alger, RGA 2001

Figure 1 : Structure des exploitations agricoles en Algérie (RGA 2001)



Source : RGA 2001

Sur le plan juridique, et ceci est une spécificité qui relève de l'histoire coloniale qui a marqué le paysage agraire de ce pays plus qu'ailleurs, le domaine privé de l'Etat (constitué des terres *Waqfs* publiques, celles des exploitations agricoles collectives ou privées, fermes pilotes et *arch*) concentre encore 30 % des terres. Le *melk* personnel titré (12 % des exploitants) ou en indivision (15,3 %) concerne 28 % des exploitations mais seulement 12 % de la SAU.

Plus de 54 % des exploitants ne possèdent pas de titres de propriété, ce qui représente 41% de la SAU du pays, et 40 % sont dans l'indivision (46 % de la SAU). Cette dernière caractéristique met en lumière l'importance des droits de propriété et de la sécurisation des exploitants sur les terres qui sont le monopole de l'Etat.

En Tunisie, le nombre d'exploitations est passé de 326 000 exploitations en 1960-62 à 471 000 exploitations en 1994-95 pour atteindre le nombre de 516 000 exploitations en 2004-2005. Il y aurait eu un accroissement du nombre d'exploitations agricoles de près de 10 % entre les trois périodes intercensitaires, alors que la SAU serait restée relativement stable (5 206 000 ha en 1960-62, 5 271 000 ha en 2004-2005), ce qui se traduit par une baisse de la superficie moyenne par exploitation (de 16 ha en 1960-62 à 10 ha en 2004-2005) et une baisse – le taux de croissance démographique aidant - de la SAU par habitant de plus de moitié entre 1960 et 2005²⁷.

Tableau 6 : Evolution des exploitations (nombre, superficie) en Tunisie. 1960-2005

	1961-62 (1)	1994-95 (2)	2004-2005 (3)	% (3)/(2)
Nombre d'exploitations	326	471	516	9,5
SAU	5206	5295	5271	-0,5
Superficie/exploitation	16	11,2	10,2	-9,9
Superficie par habitant	1,2	0,6	0,5	-16,6

Source : Enquête structures des exploitations agricoles en Tunisie, 2004-2005

La dernière enquête sur les structures des exploitations agricoles, réalisée en Tunisie (2004-2005), révèle que l'augmentation du nombre des exploitations résulte essentiellement du morcellement qui a affecté les exploitations de moins de 10 ha. Ces dernières qui représentaient 63 % du total des exploitations en 1960-62 représentent désormais 75 % en 2004-2005 ; par contre, on observe une relative stabilité des exploitations de dimension foncière moyenne, de 10 à 50 ha, ainsi que celles des grandes exploitations de plus de 100 ha. Cette évolution au profit des petites exploitations est imputée essentiellement au système d'héritage et de succession.

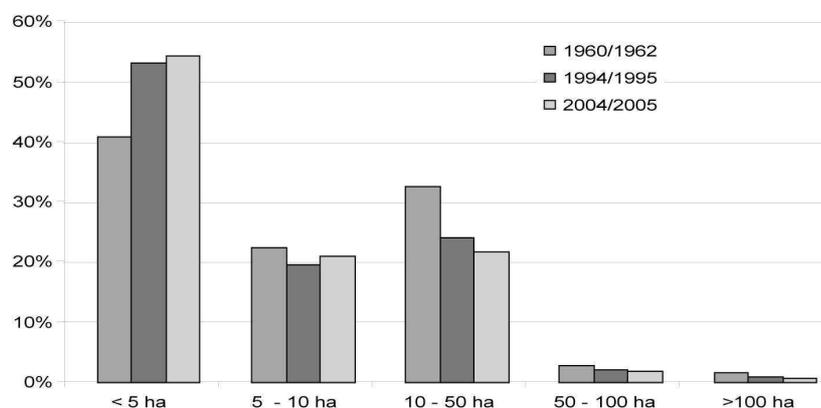
Tableau 7 : Evolution du nombre d'exploitations selon la classe de superficie en Tunisie. 1960-2005

Superficie	Nombre d'exploitants par classe					
	1960/1962		1994/1995		2004/2005	
	Effectif (10 ³)	%	Effectif (10 ³)	%	Effectif (10 ³)	%
< 5 ha	133	41 %	251	53 %	281	54 %
5 - 10 ha	73	22 %	92	20 %	109	21 %
10 - 50 ha	106	33 %	114	24 %	112	22 %
50 - 100 ha	9	3 %	10	2 %	10	2 %
>100 ha	5	2 %	4	1 %	4	1 %
Total	326	100 %	471	100 %	516	100 %

Source : Résultats de l'enquête Structures des exploitations agricoles (2004-2005)

Figure 2 : Exploitants par classe en Tunisie

Nombre d'exploitants par classe



Source : Résultats de l'enquête Structures des exploitations agricoles (2004-2005)

S'il y a stabilité du nombre relatif des moyennes et grandes exploitations, leur importance dans la répartition des terres est plus affirmée. Les exploitations de taille moyenne (de 10 à moins de 50 Ha) couvrent désormais 41 % des terres agricoles, celles des grandes exploitations (50 Ha et plus) plus du tiers (34 %) des terres agricoles.

Les exploitants disposant de moins de 5 ha (54 % de l'effectif total) ne contrôlent, eux, que 11 %. A l'autre pôle, les exploitations de plus de 100 ha (4 %) accaparent plus du cinquième des terres (21 % de la SAU). L'examen des résultats des 3 enquêtes montre que la structure des exploitations n'a pas connu de changements qualitatifs majeurs, les exploitations moyennes de 10 à 50 ha continuent à se tailler la part la plus importante (41 % de la SAU totale)²⁸.

Tableau 8 : Répartition de la SAU par classe d'exploitation en Tunisie (1960-2005)

Superficie	Superficie par classe					
	1960/1962		1994/1995		2004/2005	
	Superficie (1000 ha)	%	Superficie (1000 ha)	%	Superficie (1000 ha)	%
< 5 ha	318	6 %	471	9 %	556	11 %
5 - 10 ha	531	10 %	643	12 %	757	14 %
10 - 50 ha	2275	44 %	2235	42 %	2177	41 %
50 - 100 ha	583	11 %	645	12 %	651	12 %
>100 ha	1499	29 %	1301	25 %	1127	21 %
Total	5206	100 %	5295	100 %	5268	100 %

Source : Enquête structures des exploitations agricoles en Tunisie- 2004-2005

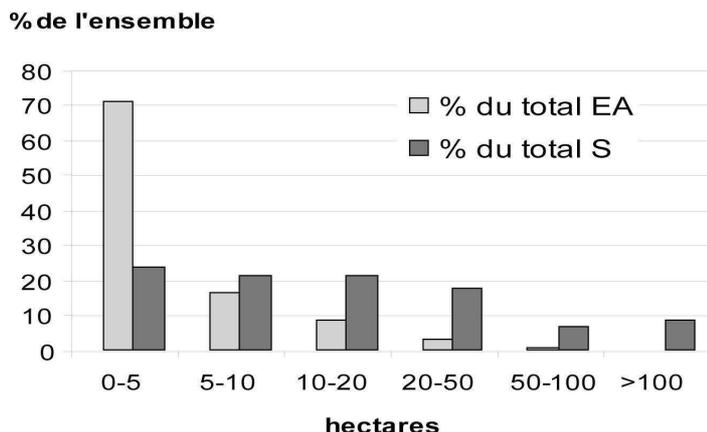
Au Maroc, les exploitations agricoles recensées en 1996-97 approchaient le nombre de 1,5 million. La structure des exploitations que révèle le dernier recensement de l'agriculture (1995-96) est une structure assez duale, même si des catégories intermédiaires existent en nombre et couvrent des surfaces agricoles importantes. Les petites exploitations agricoles de moins de 5 ha dominent le paysage agraire. Ces dernières représentent 71,1 % du total des exploitations marocaines (1 431 700 exploitations) mais ne possèdent que 23,9 % de la SAU. A l'autre pôle, les exploitations de plus de 100 ha, qui ne représentent que 0,2 % du total des exploitations agricoles, occupent près de 10 % des terres.

Tableau 9 : Structure des exploitations agricoles au Maroc (1996)

Taille (ha)	Nombre d'exploitations	% du total des exploitations	Superficie totale (ha)	% du total des Surfaces
0-5	1 064 300	71,1	2 086 200	23,9
5-10	247 800	16,6	1 894 700	21,7
10-20	125 200	8,4	1 880 500	21,5
20-50	48 000	3,2	1 526 300	17,5
50-100	7 800	0,5	585 100	6,7
>100	3 200	0,2	759 400	8,7
Total	1 431 700	100	8 732 200	100

Source : Ministère de l'agriculture, du développement rural et des pêches maritimes, Rabat, RGA 1996

Figure 3 : Structure des exploitations agricoles au Maroc (1996)



Source : Ministère de l'agriculture, du développement rural et des pêches maritimes, Rabat, RGA 1996

Une exploitation agricole au Maroc détient en moyenne un peu plus de 6 ha et se compose de plus de 6 parcelles (6,4 en moyenne).

Au plan juridique, les exploitations de statut melk (en majorité non titrées et dans l'indivision) dominant en termes d'effectif (76 %) ou en termes d'occupation des sols (75 % de la SAU). Les terres Guich représentent 20 % des exploitations et 2,7 % de la SAU, et le domaine privé de l'Etat (Makhzen) représente moins de 10 % de l'effectif total²⁹.

En Egypte, l'agriculture est marquée par une pression démographique qui s'observe dans les structures agraires. Les très petites exploitations sont très nombreuses mais se trouvent surtout localisées dans les anciennes terres de la Vallée et du Delta ; le secteur minoritaire des grandes exploitations de type entreprise se déploie essentiellement dans les zones de mise en valeur des terres (nouvelles terres).

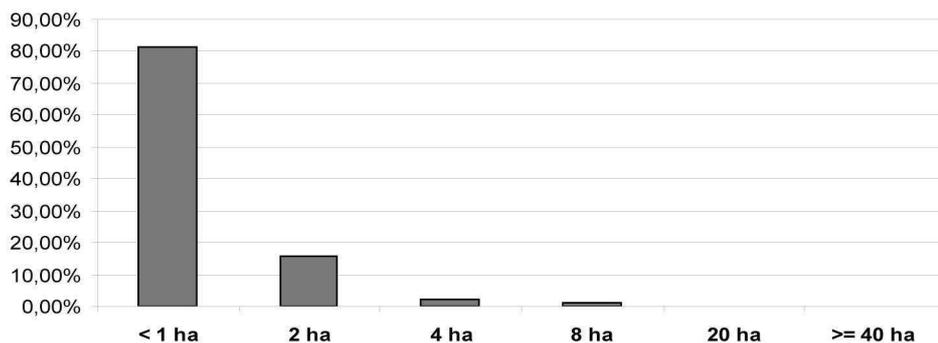
Force est de constater que la stratégie mise en œuvre dans le cadre de la modernisation basée sur des projets hydro-agricoles de mise en valeur de nouvelles terres a accentué les différenciations entre les deux formes d'agriculture.

Tableau 10 : Distribution des exploitations par classe de SAU sur les anciennes terres en Egypte

Classe de superficie	Nombre	%
< 1 ha	3 014 000	81,06%
2 ha	580 000	15,60%
4 ha	82 000	2,21%
8 ha	34 000	0,91%
20 ha	5 650	0,15%
>= 40 ha	2 690	0,07%
total	3 718 340	100%

Source : Abdelhakim, T.- Données recensement agricole de 2000

Figure 4 : Répartition des exploitations par classe de superficie pour les anciennes terres



Dans les anciennes terres, les exploitations agricoles de moins de 1 ha sont plus de 3 millions (soit 81 % du total des exploitations), celles de moins de 2 ha, sont au nombre de 580.000 exploitations et regroupent 15 % du total. A l'autre pôle, un peu moins de 8 000 exploitations (0,0026 %) exploitant plus de 20 ha, possèdent 0,20 % des terres.

Les nouvelles terres comptent 226 558 exploitations (soit 16 fois moins d'exploitations que dans les zones anciennes) pour un peu plus de 900 000 ha. Environ 4 000 exploitations possédant plus de 21 ha, concentrent 376 154 ha, soit 41,21 % des terres alors que 172 007 exploitations de moins de 2 ha et représentant les trois-quarts du total des exploitations (75,92 %), ne disposent que de 26 % de la SAU totale comme l'indique le tableau suivant.

Tableau 11 : Répartition du nombre des exploitations et des surfaces par classe de SAU sur les nouvelles terres

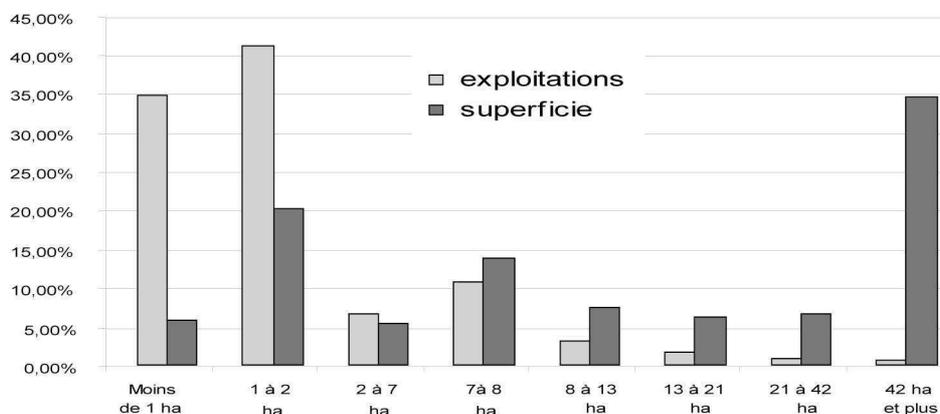
Classe de superficie	exploitations		superficie	
	Nombre	%	SAU	%
Moins de 1 ha	78 759	34,76 %	52 811	5,79 %
1 à 2 ha	93 248	41,16 %	184 518	20,21 %
2 à 7 ha	15 079	6,66 %	49 690	5,44 %
7 à 8 ha	24 194	10,68 %	125 391	13,74 %
8 à 13 ha	7 382	3,26 %	68 022	7,45 %
13 à 21 ha	3 804	1,68 %	56 274	6,16 %
21 à 42 ha	2 276	1,00 %	60 166	6,59 %
42 ha et plus	1 816	0,80 %	315 988	34,62 %
Total	226 558	100,00 %	912 860	100,00 %

Source : Abdelhakim, T- données recensement agricole de 2000

Selon les données du recensement de 1999/2000, sur les très petites exploitations le foncier est très morcelé par les héritages successifs et le mode de faire-valoir dominant est le faire-valoir direct, qui couvre 60 % des surfaces agricoles.

Ces exploitations utilisent une force de travail familiale nombreuse orientant les systèmes de culture vers les cultures traditionnelles comme le blé, le maïs, la canne à sucre, le riz ou le coton.

Figure 5 : Répartition des exploitations et des surfaces par classe de superficie sur les nouvelles terres



Ce caractère familial des structures de production se confirme par les données sur l'emploi agricole. En 2004, les actifs familiaux représentaient 68,08 % des actifs agricoles contre 31,92 % pour les salariés (Revue égyptienne d'économie agricole, 2006).

En conclusion, les structures agraires sont très contrastées, avec une opposition assez marquée : d'un côté, de très nombreuses petites exploitations (les 2/3 des exploitations) disposant de petites parcelles (de moins de 5 ha en sec), et, d'un autre, un nombre limité d'exploitants, disposant de grandes superficies (supérieures à 100 ha en sec ou 20 ha en irrigué) qui accaparent une partie importante de la SAU. Cette structure bi-modale ne doit pas occulter l'existence d'unités de type intermédiaires en nombre plus ou moins important selon les pays.

Il nous apparaît que cette structure des exploitations, avec une dimension bi-modale importante est, entre autres, le produit de politiques publiques agricoles de modernisation poursuivies depuis les indépendances et qu'il nous incombe maintenant d'analyser.

V – Une généalogie des politiques agricoles en Afrique du Nord

Plusieurs séquences sont à distinguer dans l'histoire des politiques agricoles post-coloniales. Mais au préalable, et pour être le plus précis dans la généalogie du modèle agricole dans les pays étudiés, il importe d'opérer un détour par des temps plus longs de l'histoire, notamment par celle du Maghreb qui a connu une colonisation poussée. Il ne s'agit pas de « faire de l'histoire pour faire de l'histoire ». Il s'agit plutôt, d'une part, d'évaluer la marque de cette histoire dans la réalité agricole d'aujourd'hui ; d'autre part, d'identifier les différentes phases des

politiques agricoles qui ont été conduites jusqu'à ce jour pour vérifier leur difficulté à renverser la réalité d'un paysage agricole assez dual.

1. Un détour par les temps longs de l'histoire

Si l'agriculture égyptienne a bien subi les influences du capitalisme colonial, elle n'a pas connu de colonisation agraire avec un peuplement installé qui aurait contribué à bouleverser les conditions économiques et sociales des sociétés rurales.

Au Maghreb, en revanche, les ruptures liées à la colonisation, avec les formes d'organisation sociales anciennes (agriculture paysanne coexistant avec le pastoralisme et l'agro-pastoralisme) furent plus lourdes de conséquences.

Historiquement, c'est au XV^{ème} siècle que tend à se stabiliser, à quelques exceptions près, la répartition spatiale de ces deux formes prédominantes d'exploitation du sol. Dans les plaines s'installent des semi-nomades qui associent plus ou moins étroitement les cultures des céréales et les déplacements de troupeaux.

Par contre, d'importantes fractions des massifs montagneux sont le siège d'une polyculture et d'une arboriculture paysanne. Pour les populations maghrébines de la période pré-coloniale, l'opposition Tell-Sahara joue ainsi pleinement³⁰.

Deux autres formes d'agriculture, intensives dans leurs pratiques et techniquement performantes, s'organisent dans des espaces très différents : une agriculture riche et dotée de ressources en sol et en eau dans la périphérie des villes et une agriculture oasisienne fondée sur des techniques perfectionnées d'exploitation des eaux, couplées à une gestion sociale ingénieuse.

La répartition spatiale des formes d'exploitation du sol entre les populations sédentaires (des plaines et vallées intérieures proches des villes et des hameaux, des villages de montagne, sièges d'une polyculture et d'une arboriculture paysannes) et les populations nomades et semi-nomades (qui associent plus ou moins étroitement la culture des céréales et les déplacements de troupeaux) se modifie selon les époques. Mais c'est la colonisation française qui opère toutefois les ruptures les plus brutales à la fois dans les formes d'organisation des espaces agricoles et dans les formes d'appropriation des terres.

En effet, la colonisation tend à introduire des disparités économiques, sociales et géographiques inédites en Algérie et plus largement au Maghreb. Le processus est suffisamment connu pour être décrit. En Algérie, d'Est en Ouest, par exemple, la décroissance de l'intensité agricole est régulière et le secteur de l'agriculture est durablement marqué par un dualisme agraire qui oppose une agriculture moderne (coloniale) et une agriculture traditionnelle. L'agriculture moderne (coloniale) occupe principalement les zones littorales et sub-littorales, tandis que l'agriculture traditionnelle se concentre sur les montagnes et les hautes plaines sèches moins fertiles³¹.

Il s'agit d'une distinction économique qui se caractérise par des modes d'exploitation, de production et des débouchés différents entre les deux secteurs. A la veille des indépendances, plus d'une exploitation traditionnelle sur deux en Algérie, mais sans doute aussi au Maroc et en Tunisie, utilise ainsi de vieux procédés techniques de travaux du sol, la charrue en bois traînée par un cheptel. En outre ce secteur ne connaît pas les pratiques culturales modernes - engrais, assolements – et la faiblesse de ses revenus lui interdit d'en prélever pour l'investissement.

Entre ces deux types d'agriculture, la différence essentielle tient alors à la taille des structures agraires, plus de 70 % des fellahs ayant moins de 10 ha. Cette distinction économique fondamentale est très repérable géographiquement et humainement. Mais plus que cela, la nouvelle répartition des terres, encouragée par la colonisation, aboutit à la création d'un immense prolétariat agricole dont les conditions de vie sont difficiles et précaires, la forte natalité contribuant à cette disparité en sur-peuplant les reliefs. Ainsi, un véritable processus de

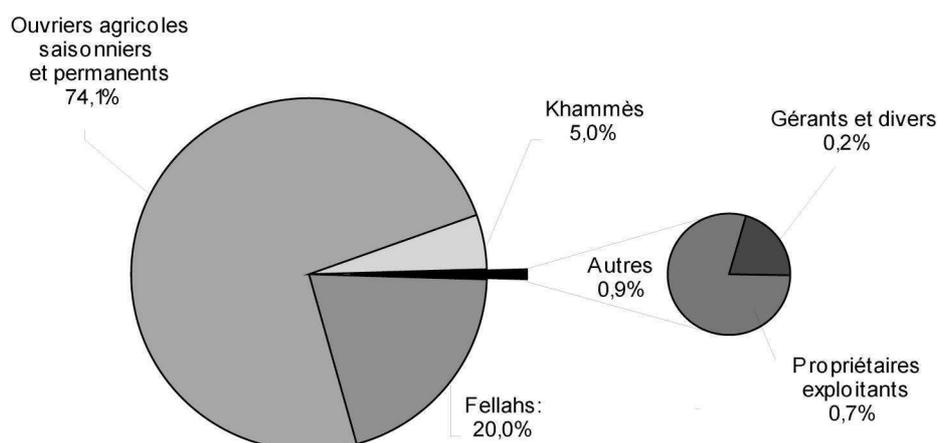
dé-paysanisation ou de prolétarianisation des populations est engagé pendant l'époque coloniale et c'est en Algérie que le phénomène est le plus intense. Selon les données d'une brochure du Gouvernement général de l'Algérie³², à la veille de l'insurrection de 1954, les « fellahs » représentent alors moins du cinquième (19,9 %) de la population rurale et les ouvriers et saisonniers agricoles sont la majorité : ils rassemblent près des trois-quarts (73,7 %) de la population rurale comme le montre le tableau suivant :

Tableau 12 : Répartition de la population agricole par catégorie

	Effectif	%
Fellahs	551 386	19,9 %
Ouvriers agricoles saisonniers et permanents	2 046 385	73,7 %
Khammès³³	138 033	5,0 %
Propriétaires exploitants	19 755	0,7 %
Gérants et divers	5093	0,2 %
Population agricole	2 775 532	100,0 %

Source : *Gouvernement général de l'Algérie (1954)*

Figure 8 : Répartition de la population agricole par catégorie



La contradiction économique, sociale ou technique qui oppose le secteur colonial (moderne) au secteur indigène (traditionnel), conduit les autorités coloniales, après la Seconde Guerre mondiale, à se doter de politiques dites du paysannat, afin de résoudre l'écart entre les deux formes sociales d'agriculture (moderne et traditionnelle) existant au Maghreb. Ces politiques du paysannat (1945) visent ainsi à faire passer cette agriculture traditionnelle dans les circuits de

l'économie commerciale. On évoque alors le nécessaire passage des zones dominées par l'agriculture traditionnelle d'une économie fermée à une économie ouverte, la nécessaire modernisation du paysannat à réaliser.

Les politiques spécifiques du secteur rural « indigène », outre des mesures à caractère social (amélioration des conditions de vie par l'amélioration de l'habitat, introduction de l'eau potable, électrification, voies de pénétration aux douars, centre de santé), ou des mesures de protection des eaux et des sols (travaux d'aménagements fonciers, de reboisement, de drainage, de plantations et de DRS³⁴ pour lutter contre l'érosion), préconisent dans les trois pays, trois solutions ou interventions au profit du secteur traditionnel : i) améliorer les méthodes de culture et ainsi le rendement des propriétés des petits fellahs, ii) intensifier et conquérir de nouvelles terres par l'irrigation, et iii) distribuer ces terres aux paysans qui ne possèdent rien.

Deux méthodes sont ainsi utilisées au Maghreb :

- une méthode dite « d'éducation rurale » par les sociétés indigènes de prévoyance (SIP) (rebaptisées « société agricole de prévoyance » au lendemain de la seconde guerre mondiale) : les SIP se devaient de « suivre le fellah dans toutes les phases de sa vie agricole, l'épauler économiquement, lui éviter les aléas d'une technique primitive, le défendre contre l'usure et la spéculation. »³⁵.

- une méthode d'organisation rurale : les secteurs d'amélioration rurale (SAR) en Algérie et les secteurs de modernisation du paysannat (SMP) créés au Maroc au lendemain de la seconde guerre mondiale (1945). « Ce n'est pas un organisme rural qui se substitue à la SIP mais une organisation rurale qui complète l'action des SIP en rationalisant les méthodes de production » (Berque, Couleau, 1945).

On connaît le peu de succès de toutes les réformes et des interventions publiques qui sont alors tentées pour résorber les écarts entre les deux formes d'agriculture à la veille des indépendances.

2. De l'approche sociale aux politiques de modernisation (1960-1980)

Dans les premières années d'indépendance des pays du Maghreb, ou bien sous l'ère de la Révolution nassérienne, la matrice principale des programmes de développement agricole et rural est construite autour de programmes de lutte contre la pauvreté, le sous-emploi, la malnutrition et l'analphabétisme. Le dualisme rural/urbain, particulièrement marqué par l'héritage colonial, est pris en charge par les premiers gouvernements avec le soutien d'ONG ou d'institutions internationales (FAO dans le cadre du Programme Alimentaire Mondial, l'UNICEF, l'UNESCO ou le PNUD) et avec des aides publiques bilatérales ou multilatérales.

C'est l'ère des chantiers de « plein-emploi » dans les zones de montagnes ou de forêts (reboisement), des travaux de Défense et Restauration des Sols (DRS), de la distribution des rations alimentaires gratuites (farine et poudre de lait) au profit des populations rurales déshéritées, des campagnes d'alphabétisation, des actions à caractère humanitaire ou des programmes sociaux mis en place par des institutions publiques au Maroc, en Algérie ou en Tunisie.

Les interventions en milieu rural conduites par les Etats restent partielles, insuffisantes au regard de l'ampleur des objectifs à réaliser, et peu coordonnées aux stratégies de développement global. Quelques initiatives –affectant le secteur dit moderne hérité de la colonisation au Maghreb ou produit de la première réforme agraire égyptienne- visent toutefois des transformations structurelles dans l'économie et les sociétés agraires, initiatives dont les limites seront très vite atteintes comme ce fut le cas de « l'autogestion » algérienne ou de la « coopérativisation » en Tunisie.

Les années 1970 voient naître de nouvelles stratégies d'intervention fortement contrôlées et encadrées par les Etats. Cette période se caractérise par la mise en place des grands

équipements des agricultures nord-africaines. Si les pouvoirs publics égyptiens, marocains et tunisiens orientent les investissements publics essentiellement vers le secteur de l'agriculture irriguée et au profit presque exclusif d'entreprises privées agricoles modernes, l'Algérie s'engage dès 1971, dans la mise en œuvre d'une « révolution agraire » visant, d'une part, la transformation des structures agraires par la limitation de la grande propriété foncière, et d'autre part, la promotion du monde rural (projet « rénovation rurale »).

Dans les quatre pays, l'Etat intervient fortement dans la politique d'investissement, dans la définition des plans de culture (déclaration d'emblavures et assolements obligatoires), dans le contrôle des organismes en amont et en aval de l'agriculture.

L'Etat agit souvent par l'intermédiaire d'offices, d'entreprises de travaux à façons, de sociétés publiques de réalisation ou de gestion des périmètres irrigués. Il mobilise des moyens budgétaires pour soutenir les prix des intrants et des équipements agricoles. Il fixe les prix à la production des principales productions de base (en particulier des céréales et légumes secs, du lait, du sucre...), accorde des soutiens aux prix à la consommation des produits de base (via les caisses de compensation), et exerce le monopole de l'exportation des produits agricoles.

Les politiques publiques intègrent également le secteur de la formation et de la recherche à ces projets de développement du secteur productif. L'Etat crée ainsi des écoles d'agriculture et finance les premiers programmes de recherche nationaux au sein d'instituts de recherche organisés par filières de production. Par cette politique, il devient ainsi le principal agent recruteur des diplômés sortis de ces écoles.

Cette période contribue à fonder dans ces pays les grandes infrastructures agricoles (périmètres irrigués, plasticulture, complexes avicoles, entreprises de travaux, de services agricoles...), de même qu'elle façonne la nouvelle carte des productions agricoles nationales (cultures industrielles, agrumes, primeurs pour le Maroc, oléiculture et dattes pour la Tunisie, fruits et légumes pour l'Egypte, fin de la viticulture remplacée par les fourrages pour l'Algérie).

La gestion centralisée de l'eau et les grands travaux d'aménagement hydraulique, notamment en Egypte, donnent aux pouvoirs publics un rôle important, pour ne pas dire prépondérant, dans l'agriculture. Dans ce pays, avec les lois de Réforme Agraire et la politique d'intensification de la production agricole, l'Etat gère la production agricole en établissant des plans quantifiés, accorde des subventions aux agriculteurs pour l'achat des intrants et contrôle les marchés internes en fixant les prix et en exerçant le monopole de la commercialisation de certains produits agricoles dits « stratégiques ».

Il est à noter que les orientations et principes qui fondent ces grandes politiques sont déterminés par les stratégies de développement adoptées (stratégies d'import-substitution pour le Maroc, la Tunisie et l'Egypte, stratégie auto-centrée d'industrialisation pour l'Algérie).

Mais la crise de l'endettement extérieur et les déséquilibres des grands indicateurs économiques (balance des capitaux, balance commerciale, déficit budgétaire, dette publique), conjugués au renforcement des courants libéraux nationaux, vont conduire à un désengagement de l'Etat et à l'adoption de nouvelles orientations des politiques nationales. La politique de l'infitah, amorcée par l'Egypte dès le milieu des années 1970, sert ainsi de référence aux forces politiques qui définissent, sous la pression des grandes organisations internationales (FMI et Banque Mondiale), les politiques de libéralisation et d'ajustement structurel agricole (PASA).

3. Les politiques de libéralisation et d'ajustement structurel agricoles (1980-2000) : principales mesures et impacts

Les politiques agricoles libérales préconisées et mises en œuvre vont consommer la rupture avec le système de régulation administrative et centralisée des économies nationales en vigueur durant les décennies précédentes. Les réformes entreprises conduisent à l'abolition du

monopole de l'Etat sur les importations (ou les exportations) des biens et services agricoles, au démantèlement des procédures administratives d'allocation des devises étrangères, à la libéralisation des systèmes de prix et à la réduction des subventions et à la privatisation des formes d'exploitation ou de propriété des terres du domaine public.

Par ailleurs, les prix et les échanges sur la quasi-totalité des produits et des intrants agricoles sont désormais régulés par les seules lois du marché. Les caisses de compensation qui soutiennent les prix à la consommation des produits de base sont réformées ; ainsi quelques produits de base seulement sont subventionnés par l'Etat (le pain et le lait en Algérie, le pain dans tous les autres pays d'Afrique du Nord).

La fixation des prix à la production par l'Etat est limitée au blé et aux légumes secs, à la pomme de terre de semence, au lait cru et à la tomate industrielle dans des pays comme l'Algérie. Les intrants et matériels achetés par les agriculteurs ne sont plus subventionnés et les entreprises publiques et sociétés de services agricoles étatiques (ou de statut coopératif) sont dissoutes. Leurs actifs sont redistribués au profit du secteur privé et les Etats se désengagent de tous les segments de l'activité agricole.

Sous la contrainte budgétaire, les Etats réduisent également les budgets affectés dans le secteur des services aux agriculteurs (de formation professionnelle, de vulgarisation) ou dans celui de la recherche. Au cours de cette période, le PASA (1984 au Maroc, 1986 en Tunisie et 1994 en Algérie) est ainsi appliqué dans toute sa rigueur.

Force est de constater que les réformes agricoles ne résoudront pas la question des déficits enregistrés sur les productions stratégiques (de céréales notamment)³⁶. Si elles sont sources de richesses pour les grandes entreprises agricoles, notamment celles dédiant leurs productions aux marchés extérieurs, elles sont aussi sources de stagnation économique pour une grande majorité de petites exploitations agricoles. De fait, elles ont ainsi contribué à accentuer les inégalités structurelles qui caractérisaient les systèmes productifs agricoles.

Sous l'impact des réformes et de la politique des prix, les conditions matérielles et sociales des petits exploitants qui forment l'immense majorité dans les campagnes nord-africaines, se sont détériorées. Extension de la pauvreté, chômage de la population active et précarité sociale contribuent dès lors à alimenter une frustration et un sentiment de marginalisation qui affecteront fortement la cohésion politique et sociale des sociétés maghrébines et égyptienne³⁷.

Dans les zones rurales du Maghreb, les petites exploitations agricoles et les petits ateliers artisanaux sont les structures économiques dominantes et c'est le sous-emploi des actifs qui est la règle générale. Les populations qui sont en situation de vulnérabilité et de précarité survivent souvent grâce à la pluriactivité (travail salarié temporaire en agriculture, sur des chantiers, parfois en ville pour un membre de la famille) ou aux transferts privés assurés par leur famille vivant en ville ou à l'étranger.

En Egypte, chômage et pauvreté affectent gravement les régions rurales d'Egypte. Une étude estime le taux de pauvreté à 26,5 % de la population totale soit 15,7 millions d'habitants (DATT et al., 1997). Les zones rurales concentrent près des deux tiers (63 %) de la population pauvre. Ce sont les femmes et les paysans sans terre qui sont les plus exposés à la précarité et à la pauvreté.

Dès lors, quelques programmes de compensation visant à lutter contre la pauvreté rurale sont de nouveau mis en œuvre. La première génération de programmes de développement rural intégré (PDRI) est arrêtée par les pouvoirs publics en Tunisie. C'est aussi pour ce pays, l'époque du « programme de solidarité 26-26 », qui finance (par des apports publics et les dons privés) les équipements collectifs et des actions productives au profit des populations des zones éparses ou du « rural profond ».

Dans les années 1990, les approches similaires voient le jour au Maroc : programmes générateurs d'emplois et de revenus, programmes de réalisation d'infrastructures de base (eau

potable, électrification, routes rurales, etc.)³⁸. Les actions productives sont conduites dans le cadre de Projets agricoles de mise en valeur dans les périmètres en bour (PMVB)³⁹, de projets d'aménagement agro-pastoral, sylvo-pastoral, hydro-agricole et de projets de développement rural dans les zones montagneuses.

En Algérie, la décennie 1990 met en œuvre le PASA dans un climat politique particulièrement difficile. Les zones rurales subissent, en particulier, les effets d'un terrorisme dévastateur sur le plan humain et matériel. L'Etat est donc dans l'incapacité de promouvoir des actions publiques dans des régions rurales en partie contrôlées par les forces islamistes armées. Il faut attendre 1997 pour qu'un programme d'emploi rural (PER 1) dédié aux zones de montagnes soit initié. Dans le cadre de ce programme, les fonds publics financent des actions de mise en valeur par la plantation, de reboisement, de protection des sols et de restauration des terrains de montagne afin de procurer emplois et revenus aux populations locales.

4. Des stratégies de développement rural aux nouveaux programmes de modernisation agricole (2000- 2009)

Les évolutions démographiques, la remise en cause des réformes agraires engagées dans les années 1960/70 conjuguées à l'absence de stratégie globale de développement et d'industrialisation, ont conduit les campagnes à garder leur croît de population, aggravant par-là même l'état des structures agraires.

Dans ce contexte et sachant que les réformes agricoles libérales au cours des années 1994-1999 n'ont pas obtenu gain de cause pour renverser une situation déjà très préoccupante, les pouvoirs publics des pays du Maghreb et de l'Égypte s'engagent à élaborer, à partir de 2000, de nouvelles stratégies de développement agricole et rural.

En fait, s'il semble assez évident que celles-ci n'opèrent pas à proprement parler de rupture avec le cadre économique récemment libéralisé, elles visent à renforcer, d'une part, les politiques de modernisation agricole aptes à assurer la sécurité alimentaire et, d'autre part, à faire face aux grands défis que sont la lutte contre la pauvreté et le sous-emploi, les inégalités sociales et territoriales.

Les politiques rurales définies au début des années 2000 dans tous les pays d'Afrique du Nord accordent à la lutte contre la pauvreté et aux infrastructures sociales de base, une place privilégiée. Elles assignent à leurs espaces ruraux des fonctions productives génératrices d'emplois et de revenus. D'autre part, l'agriculture constituant le principal secteur d'activité, de nombreux projets visent ainsi à améliorer sa productivité et sa compétitivité économique. Enfin, les projets et les plans mis en œuvre ambitionnent également de conserver les ressources naturelles rares et fragiles gravement menacées par la pression humaine et un changement climatique avéré qui affecte ces régions.

En Tunisie, l'année 2004 voit le démarrage effectif des projets améliorés de développement rural intégré, qui visent la conservation des ressources naturelles ainsi que leur meilleure exploitation, l'augmentation de la production agricole des petites et moyennes exploitations agricoles, l'amélioration des conditions de vie et de revenu des populations rurales et la promotion de la femme rurale⁴⁰.

Les interventions dans les domaines de la mobilisation et de l'exploitation des ressources en eau, des forêts et des parcours, de la conservation des sols et de la promotion des zones difficiles s'insèrent dans le cadre du programme national de lutte contre la désertification. Par ailleurs, un programme national de formation des adultes qui mobilise beaucoup de formateurs (emploi des « chômeurs » diplômés du supérieur) est arrêté pour lutter contre l'analphabétisme qui affecte les adultes (1 sur 3 en 2004), et particulièrement les femmes rurales.

Pour leur part, les nouvelles générations de Programmes de développement rural intégré (PDRI) combinent deux grands types d'actions : des actions productives et d'autres visant

l'amélioration des conditions de vie et des infrastructures de base des zones rurales les plus défavorisées en milieu rural. Les actions sont concentrées sur l'amélioration des infrastructures : réalisations de pistes et de routes, desserte en eau potable, généralisation de l'électrification en milieu rural, réduction de l'habitat précaire et multiplication des centres de santé. Les nouvelles générations de PDRI tentent une insertion dans les programmes régionaux de développement et allouent plus de moyens à la protection des ressources naturelles (travaux de conservation des eaux et du sol, lutte contre l'ensablement et aménagement de parcours collectifs).

En Algérie, le Plan national de développement agricole et rural (PNDA) impulsé en 2000 est porteur d'une ambition. Force est d'admettre que l'accroissement important du Fonds national de régulation et de développement agricole est à la mesure de cette ambition⁴¹.

Parmi les actions financées, des projets de proximité de développement rural (PPDR), considérés comme outils privilégiés du développement rural, vont renforcer les actions de développement local (électrification rurale, ouverture et modernisation du réseau routier, adduction en eau potable, santé, écoles...). Les projets collectifs, financés par divers fonds, sont conjugués à des projets de renforcement de l'économie locale (« mobilisation des ressources hydriques », « mise en valeur des terres et des actions d'améliorations foncières », « réalisation de plantations, de mise en défens et de plantations pastorales », « création d'unités d'élevage et de petites exploitations agricoles... »)⁴².

La politique de renouveau rural (PRR) adoptée en 2005 (MADR, 2005), qui cible en particulier les ménages ruraux des zones enclavées ou isolées, se structure autour de quatre grands programmes. Le premier concerne l'amélioration des conditions de vie des ruraux. Le deuxième dit de « diversification des activités économiques en milieu rural » est appelé à favoriser le développement de revenus alternatifs aux populations des zones rurales. Le troisième a trait à la « protection et à la valorisation des ressources naturelles et des patrimoines ruraux, matériels et immatériels ».

Ces programmes devront être exécutés dans le cadre de la démarche participative et de proximité de développement rural, formalisée par l'outil « projet de proximité de développement rural intégré » (PPDRI). Diverses évaluations et études montrent que les PPDRI adoptés sont essentiellement des projets collectifs définis par les collectivités locales, ayant pour objectif le renforcement des équipements sociaux et d'équipements collectifs des communes rurales. Ils traduisent des attentes réelles des populations rurales de voir s'améliorer leurs conditions d'existence.

Au Maroc, l'extension de la pauvreté dans le monde rural, les disparités sociales croissantes entre le milieu urbain et le milieu rural, la faible productivité du travail dans les petites exploitations agricoles et la dégradation des ressources naturelles sont au centre des objectifs de la Stratégie 2020 de développement rural dont se dote le pays à la fin des années 1990. Cette stratégie mobilise, autour de projets à caractère social, économique ou environnemental, aussi bien les ressources nationales que celles de la coopération internationale et de l'aide publique au développement. Elle a été renforcée en mai 2005 par l'Initiative nationale de développement humain (INDH) qui se fixe toujours pour objectifs l'atténuation des déficits en matière d'infrastructures dans les communes rurales les plus pauvres, ainsi que la promotion d'activités économiques génératrices de revenus et d'emploi.

A l'issue de ce rapide tour d'horizon, il apparaît donc que les politiques rurales au Maghreb ont à l'évidence une dimension sociale incontestable. Il est clair que la modernisation et l'intensification calquées sur le modèle européen présentent des limites qui ont conduit à recourir à des politiques traduisant les stratégies de développement rural en projets et programmes que l'on peut qualifier de « compensatoires ». Ce sont des politiques de compensation des inégalités sociales et économiques qui marquent les territoires, les régions et le secteur de l'agriculture. Elles visent à corriger les effets des politiques de « modernisation agricole » qui ont été discriminatoires vis-à-vis de certains espaces agricoles (agriculture des

régions difficiles) et de la petite agriculture familiale et paysanne. Mais de fait, force est d'admettre qu'elles semblent consacrer la discrimination en ne s'attaquant pas véritablement aux racines du mal-développement agricole et rural.

De son côté, l'Égypte constitue le « laboratoire » de référence d'une politique de développement agricole et rural accordant un rôle central aux investissements du secteur privé. Les politiques publiques rurales sont ainsi adossées à des politiques d'aménagement hydro-agricole et d'intensification du secteur agricole, confiés au secteur privé.

Si dans les zones de mise en valeur (*land reclamation*), une classe d'entrepreneurs agricoles, de techniciens et de cadres locaux domine l'économie locale, la population rurale de la Haute Égypte (vallée du Nil), faite de petits paysans, de salariés et de paysans sans terre, reste en grande majorité pauvre et soumise à l'autorité publique. Ainsi, pour la période 1982-2002, l'investissement par habitant dans les zones urbaines était neuf fois supérieur à celui des zones rurales ; il est encore de sept fois supérieur pour la période de 2002-2005.

De très nombreuses études ont montré l'ampleur de la pauvreté en milieu rural égyptien et le lien existant entre l'accès à la terre et la pauvreté dans le monde rural (Croppenstedt, 2006 ; Ellaithy, 2007). Le montant de l'investissement public dans le développement rural (programme national *Shorouk*) est trop faible pour combler l'écart entre les zones rurales et les zones urbaines. Les équipements collectifs font encore cruellement défaut et les populations rurales souffrent gravement d'un manque d'accès à l'eau potable⁴³.

L'Égypte a de fait construit avec la politique de l'*Infitah* et de colonisation des terres un modèle d'agriculture que l'on retrouve dans les pays du Maghreb. Ces politiques publiques ont implicitement conduit à la reproduction d'un modèle d'organisation de l'agriculture qui tend à dualiser le paysage agricole.

VI – Le modèle d'organisation sociale de l'agriculture en Afrique du Nord et sa crise

Il est fort à parier qu'en l'absence de mesures radicales, c'est-à-dire au sens étymologique à la racine, les politiques de développement rural mises en œuvre ne réussiront pas vaincre la pauvreté rurale.

Il convient de rappeler que la modernisation n'a réussi dans certaines régions agricoles d'Afrique du Nord que par la levée du facteur limitant principal : le déficit hydrique. La construction de grands barrages, la création de périmètres irrigués et la mise en valeur de nouvelles terres ont autorisé le développement de filières intensives (agrumes, fruits et légumes méditerranéens, cultures industrielles) ou spécifiques (oléiculture et dattes) contribuant tant à l'approvisionnement national qu'à l'apport de devises par l'exportation.

Ce modèle d'organisation sociale de l'agriculture a toutefois conduit à une accentuation des disparités socio-économiques et à un déséquilibre au niveau territorial.

Partout se sont donc développées au Maghreb, à des degrés plus ou moins avancé, des exploitations de grande dimension (extensives sur les zones pluviales, intensives en irrigué) coexistant aux côtés d'une petite agriculture familiale caractérisée par une surpopulation, sous employée et déployant des stratégies de survie. Et la généalogie des politiques publiques nous a enseigné qu'elles n'avaient pas pu renverser cet état de fait, au contraire même.

1. Le modèle agricole dominant...

Les mêmes configurations sont présentes, à peu de nuances près, sur l'ensemble maghrébin. Et les politiques décrites précédemment n'ont pas renversé la tendance à une certaine dualisation. Au prétexte de promouvoir les avantages comparatifs agricoles, les politiques

publiques ont privilégié un type d'agriculture plutôt voué aux marchés extérieurs oubliant les autres secteurs de l'agriculture. En privilégiant notamment les cultures d'exportations, elles se sont limitées aux zones intensives mises en valeur et elles ont mobilisé au profit de la grande exploitation agricole, l'essentiel des ressources publiques et privées.

De leur côté, les exploitations agricoles de plus petite taille sont caractérisées, en Afrique du Nord, par un système de culture orienté vers les grandes cultures vivrières traditionnelles ; elles utilisent faiblement les facteurs de productivité (machines, engrais, produits phytosanitaires et semences sélectionnées) ; leur population y est plus vieille, sans instruction et insuffisamment formée sans compter qu'elles souffrent d'un déficit d'organisations professionnelles, d'associations ou de syndicats agricoles et d'un sous encadrement technique par les structures publiques, privées ou coopératives

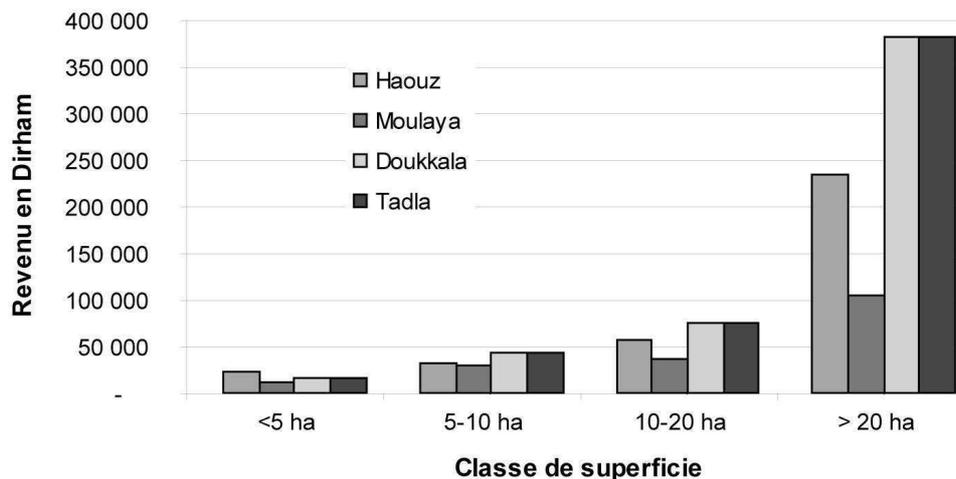
Au Maroc, qui n'a pas connu de réforme agraire, les grandes exploitations sont en situation particulièrement privilégiée pour l'accès à la terre (souvent d'une plus grande fertilité), à l'eau, au crédit, aux moyens de production et aux aides de l'Etat. De plus, elles ont bénéficié très largement de la politique de soutien des prix et du régime fiscal privilégié de l'agriculture. Etant donné ce soutien, elles se sont modernisées par l'utilisation des facteurs de productivité (engrais, produits phytosanitaires, semences améliorés ou à hauts rendements), des équipements (tracteurs, matériel de récolte, de traitement, pompes hydrauliques, matériel d'irrigation sophistiqué...), et sont préparées aux conditions de la concurrence internationale⁴⁴.

Par ailleurs, elles sont en situation dominante dans les instances de représentation professionnelle. Partant, il n'est guère surprenant qu'elles bénéficient de revenus bien supérieurs aux revenus moyens agricoles. Ainsi, des données portant sur des périmètres irrigués (Haouz, Moulaya, Doukkala et Tadla), l'écart entre les revenus des petits fellahs et celui des grands exploitants varie de 1 à 9, parfois de 1 à 22, comme le montre le tableau suivant :

Tableau 13 : Revenu par classe de superficie dans 4 périmètres irrigués au Maroc

Périmètre	<5 ha	5-10 ha	10-20 ha	> 20 ha
Haouz	23 254	33 221	57 443	234 233
Moulaya	12 127	30 708	37 861	103 976
Doukkala	16 919	42 730	74 821	382 528
Tadla	18 843	35 738	97 689	191 817

Figure 7 : Revenu par classe de superficie



En Algérie, le modèle d'organisation sociale de la production, auquel fait référence le Programme national de développement agricole (PNDA), est celui d'une entreprise agricole⁴⁵ qui semble bien éloignée de la réalité sociale des 950 000 ménages agricoles qui constituent « la paysannerie algérienne ». Dès lors, le dispositif d'octroi des subventions, des prêts bancaires ou des appuis techniques, est inaccessible à l'immense majorité des petits agriculteurs, non titulaires de titres de propriété et d'actes authentiques exigés par les organismes de crédit⁴⁶. Ces derniers ne maîtrisent ni les circuits administratifs, ni les procédures de formulation des projets, ni les organisations agricoles et autres structures de représentation de la profession agricole.

En Tunisie, les politiques agricoles qui se sont succédé ont encouragé, là aussi, les grandes exploitations céréalières situées dans le bassin céréalière du Nord et les exploitations oléicoles qui couvrent plusieurs régions du pays, les exploitations irriguées du Cap Bon, du Sahel et du Sud ainsi que les grandes exploitations de l'agriculture organisée sur les terres du domaine privé de l'Etat ou celles données en concession ou en cession à des sociétés.

A contrario, la majorité des exploitations agricoles au Maghreb ont des dimensions si réduites qu'elles ne peuvent fournir un revenu satisfaisant, même si elles utilisent au mieux les ressources dont elles disposent. Les agriculteurs ne détiennent pas les capitaux nécessaires pour effectuer les investissements en bétail, équipements et bâtiments. Ils sont dans l'incapacité d'intensifier la production, et ce défaut de capital est le résultat de la pauvreté qui les caractérise. A ce faible accès au crédit, s'ajoutent des qualifications très nettement insuffisantes qui ne leur permettent pas de tirer profit des progrès technologiques ou des opportunités offertes par les marchés.

En Egypte, la fracture structurelle est particulièrement territorialisée. La politique actuelle de développement agricole et rural bénéficie à l'agriculture des nouvelles terres où se concentrent les investissements privés dans les travaux de mise en valeur, d'équipement et dans la production. Ces investissements représentent en moyenne entre les deux tiers et plus de 80 % des investissements agricoles (84 % en 2006). Ils ont permis l'émergence sur les nouvelles terres, de grandes exploitations capitalistes très éloignées du modèle familial des « anciennes terres », et dont les productions sont essentiellement dédiées aux exportations. A l'inverse, sur les anciennes terres se développe une agriculture dominée par des petits producteurs qui continuent d'assurer une grande partie de la production destinée au marché national et qui ne

contribuent que de façon résiduelle (10 %) aux exportations agricoles. Cette agriculture risque d'être de plus en plus marginalisée.

2. ... et sa crise

Evolution défavorable des prix, exclusion du système de financement, morcellement de la propriété et accès de plus en plus restreint à la terre, inefficacité et inadéquation des services d'appui, tels sont les principaux signes d'une crise de la paysannerie en Afrique du Nord. A terme, la détérioration, l'instabilité et l'évolution différenciée des revenus ne peuvent qu'accentuer la paupérisation et la pauvreté des petits paysans et obliger la plupart d'entre eux à adopter des stratégies limitées de survie.

Il semble inutile de revenir sur l'existence voire même l'accentuation de la pauvreté des populations rurales et agricoles et l'ampleur prise, ces dernières années, par les flux d'exode rural avec comme conséquence une désaffectation et une dévalorisation du travail agricole qui illustrent bien la crise profonde que traverse la paysannerie.

Les politiques publiques ont désavantagé certains territoires ruraux, notamment ceux de la Haute-Egypte, sous l'effet des politiques d'ajustement structurel qui ont poussé les autorités à accorder la priorité aux projets d'aménagement et de mise en valeur dans les nouvelles terres vouées à l'exportation.

Quelques indicateurs de la crise : une base matérielle et humaine dégradée

L'âge, l'éducation et le recours au capital technique sont trois critères évidents de la disqualification des paysanneries. Ce sont sur les petites exploitations que l'on retrouve la force de travail la plus âgée, la moins instruite et la moins qualifiée. Dans les trois pays du Maghreb, c'est particulièrement prégnant.

En Algérie, 70 % des exploitants disposant de moins de 10 ha ont plus de 60 ans (recensement 2001). Les exploitants agricoles sont non seulement âgés mais la grande majorité (65 %) est sans instruction. L'analphabétisme affecte en particulier les femmes exploitantes (85 %) et les exploitants âgés de plus de 60 ans (83 %). Le déficit de formation de la main-d'œuvre est un autre indicateur qui mesure la qualité du capital humain disponible dans les exploitations. On est en présence d'une population peu formée en général. Un peu moins de 3 % des chefs d'exploitation (27 158) ont ainsi reçu une formation agricole (98,5 % sont des hommes et 1,5 % des femmes).

Si l'on examine la base technique et l'usage des facteurs de productivité, on note un sous-équipement et une faiblesse dans l'utilisation des facteurs d'intensification. Les déficits en tracteurs de faible puissance (- de 45CV) s'élèveraient à environ 105 millions d'heures, soit 64,34 % des besoins totaux. Ceux en tracteurs de moyenne et forte puissance (+ de 45CV) s'élèveraient à environ 58 millions d'heures, soit 35,66 % des besoins totaux. Le parc de moissonneuses batteuses ne permet d'effectuer l'opération de récolte pour la totalité de la superficie céréalière et légumes secs (75 % des terres cultivées) qu'en 44 jours, ce qui est considérable face aux risques climatiques. Dans les exploitations céréalières, celles qui utilisent les semences céréalières ne représentent que 14,5 % des exploitations.

Au Maroc, l'âge moyen de la population d'exploitants est de 52 ans, les exploitants âgés de plus de 65 ans représentent 23,4 % ; le taux d'analphabétisme est élevé ; le recours à la mécanisation pour les travaux du sol et pour la moisson ne s'élève respectivement qu'à 47 % et 31 %. Quant aux engrais, semences sélectionnées et produits phytosanitaires, le taux des exploitants qui les utilisent n'est que de 51, 16 et 33 %. Toutes les analyses montrent que les petits exploitants agricoles sont souvent sans formation, démunis de moyens matériels et de fait exclus des instances de représentation professionnelle et des bénéfices des politiques

agricoles en place. Les plus faibles d'entre eux sont conduits à adopter des stratégies de survie ou d'auto-subsistance et n'ont quasiment pas accès au marché (Akesbi et al, 2007)

En Tunisie, la part des exploitants âgés de plus de 60 ans est passée de 21 % au début des années soixante à 37 % en 1994 pour se situer en 2004 à 43 %. Rappelons que cette dernière catégorie d'exploitants détient 46 % de la superficie agricole totale (contre 24 % en 1960-62). Le taux d'analphabétisme est estimé à 46 % en moyenne. Il est plus élevé dans les petites exploitations, dans les zones sud et au sein des populations de femmes ou d'exploitants âgés. Concernant le niveau d'instruction des exploitants agricoles, on signale que 84 % des exploitants ont un niveau d'instruction primaire, 14 % un niveau secondaire ou professionnel et seulement 3 % (16 500 exploitants) ont suivi des études supérieures. Les petites exploitations de moins de 10 ha qui concentrent les trois-quarts du total des exploitants ne possèdent que le quart des tracteurs (enquête structures, 2005).

Un autre indicateur, lié aux précédents, réside dans l'accès de plus en plus restreint et différencié de ces exploitations aux sources de financement et à la terre, ainsi qu'aux différents services d'appui à l'agriculture.

Le dispositif d'aide financière aux exploitations agricoles a souvent été détourné au profit de réseaux d'une clientèle (souvent non agricole), très active, et mobilisant ses réseaux de relations politiques et administratifs dès lors qu'il s'agit de capter des ressources financières publiques dont les montants sont parfois considérables (de l'ordre de plusieurs millions de dollars pour certains projets)⁴⁷.

Au Maroc, l'âge moyen de la population d'exploitants est de 52 ans, les exploitants âgés de plus de 65 ans représentent 23,4 %; le taux d'analphabétisme est élevé; le recours à la mécanisation pour les travaux du sol et pour la moisson ne s'élève respectivement qu'à 47 % et 31%.

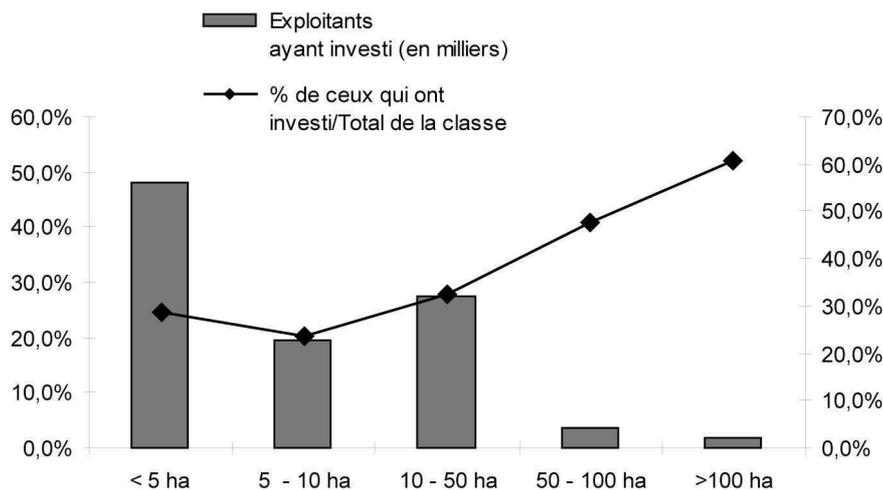
L'analyse des investissements consentis en Tunisie au cours de la période 2000-2005 par les exploitants selon les classes de superficie, montre que moins d'un exploitant sur trois appartenant à la classe de superficie inférieure ou égale à 5 ha arrive - par des prêts souvent familiaux - à réaliser des investissements ; a contrario, ce sont près de 3 exploitants sur 4 de la classe de plus de 100 ha qui arrivent à investir dans les exploitations, et près d'un exploitant sur deux dans la classe 50-100 ha.

Tableau 14 : Investissements consentis selon la classe d'exploitation

Superficie	Exploitants ayant investi (en milliers)	%	% de ceux qui ont investi/Total de la classe
< 5 ha	64	47,9%	28,8%
5 - 10 ha	25,9	19,4%	23,7%
10 - 50 ha	36,6	27,4%	32,6%
50 - 100 ha	4,6	3,4%	47,7%
>100 ha	2,5	1,9%	60,6%
Total	133,6	100,0%	25,9%

Source : Enquête structures des exploitations agricoles en Tunisie- 2004-2005

Figure 8 : Répartition des exploitants ayant investi par classe de superficie



La dernière « enquête structures » en Tunisie (2004-2005) montre que les exploitants ayant investi au cours des cinq dernières années ont choisi de développer en priorité les nouvelles plantations, les bâtiments d'exploitation et les équipements hydrauliques.

Les moyens financiers mobilisés jusqu'à présent, de même que les modalités d'organisation de la recherche n'ont toujours pas permis une accumulation – sinon une capitalisation – des recherches orientées vers un développement agricole durable des exploitations familiales. Celles-ci et leurs stratégies n'ont que peu été intégrées dans la définition des politiques publiques. Tout au plus, quelques mesures à caractère social les ont impliquées dans le cadre des stratégies de développement rural (lutte contre la pauvreté et la précarité économique en encourageant les projets générateurs d'emplois et de revenus). Les référentiels techniques, essentiels pour lever les verrous qui s'opposent à l'accroissement de la productivité des sols au sein de ces exploitations situées en majorité dans les zones sèches au Maghreb, ne sont pas rigoureusement définis.

Limites aux capacités d'adaptation de la petite agriculture

Les revenus de transfert (en provenance de la ville ou de l'étranger) et la pluriactivité assurent la reproduction des exploitations ou la survie des ménages. Au Maroc, plus d'un exploitant sur cinq pratique la pluriactivité (recensement général de l'agriculture, 1996). Le travail salarié, le petit commerce et les services divers, les professions libérales, l'artisanat, le bâtiment et les travaux publics ainsi que la pêche ou le tourisme rural, permettent de se procurer des revenus « externes ».

En Tunisie, l'enquête structure de 2005 indique que 40 % des exploitants exercent une activité principale en dehors de l'exploitation, contre 35 % en 1994. En Algérie plus d'un exploitant sur trois exerce une activité hors de l'exploitation agricole (RGA de 2000).

Par ailleurs, dans les zones pastorales du Maghreb, la mise en œuvre de stratégies anti-risques de conduite des troupeaux, conjuguée aux programmes publics de lutte contre la sécheresse, permet le maintien des activités agro-pastorales.

On ne peut ainsi nier l'importante capacité de résistance des exploitations familiales, ni aussi que certaines d'entre elles, même dans les circonstances actuelles, peuvent toujours se maintenir, voire se développer et devenir compétitives. Mais pour la majorité des petits paysans, la libéralisation économique et commerciale ne peut qu'accroître leur marginalisation. Partant, cette altération structurelle est accompagnée par une accélération des flux migratoires et un rythme d'urbanisation important ayant porté la proportion de la population urbaine de moins de 50 % à la fin des années 1970 à près de 65 % en Algérie ou en Tunisie dans les années 2000.

Certes, les zones rurales et les ménages agricoles attachés à la petite agriculture pourraient être considérés comme « en attente de développement », soit par l'exode, soit par l'accès aux ressources hydriques. Mais ces stratégies sont de moins en moins accessibles :

- D'une part, dans le contexte actuel, les mouvements migratoires et l'urbanisation croissante sont loin d'être accompagnés par une industrialisation et une création d'emplois additionnels susceptibles d'absorber des flux de main-d'œuvre supplémentaires. En effet, les créations d'emplois stagnent ces dernières années, tandis que les possibilités d'émigrer à l'étranger se sont épuisées et les dynamiques économiques créent peu de nouveaux emplois. Il y a en plus fort à parier que la crise financière et économique mondiale réduira le montant des versements par les migrants (Maroc, Tunisie, Egypte), dont une partie contribue à la reproduction de la petite agriculture.

- D'autre part, cette posture se heurte à la rareté croissante des ressources naturelles, des sols cultivables mais aussi de l'eau d'irrigation. La présence de nappes phréatiques souterraines d'origine très ancienne (ou des eaux du Nil en Egypte), a permis, grâce aux technologies modernes, de pratiquer une agriculture irriguée intensive. L'extension des mises en culture dans un contexte de faible disponibilité en eau, constitue l'une des transformations les plus significatives des systèmes de production agricole. Au Maghreb, de plus en plus d'agriculteurs sur les bordures des finages irrigués traditionnels (oasis, vallées) défrichent, épierrent et creusent des puits équipés de motopompes. Ce type d'entreprise hautement rentable a déséquilibré de façon irréversible le bilan des eaux phréatiques. Le désir d'appropriation des terres de parcours à titre individuel pour les semer en céréales ou les complanter en vergers, s'est considérablement renforcé au fil des années.

En Egypte, l'analyse prospective (horizon 2025) qui prolonge les tendances actuelles, décrit une situation inquiétante (Ellaithy, H., 2007). Avec une population de 95 millions d'habitants et 80 % des exploitations qui ne disposent que d'une surface inférieure à 1 ha, la croissance démographique augmentera la pression sur la terre et sur la demande en logement qui disqualifiera en retour l'activité agricole au profit du foncier urbain. L'abandon de l'activité agricole par 10 % des agriculteurs induira une forte augmentation du chômage et de l'insécurité alimentaire.

Les évolutions des conditions locales (croissance démographique, urbanisation, morcellement, etc.) ainsi que les conditions externes (mondialisation, compétition internationale, etc.) ne s'avèrent pas favorables à cette petite agriculture familiale des anciennes terres, marquée par la surcharge démographique, la faiblesse des ressources financières, un capital productif dégradé et une population sans instruction, aux conditions précaires.

Comme on l'a déjà évoqué, les politiques publiques conduites ces dernières décennies dans ce pays, ont même plutôt désavantagé les territoires ruraux de la Haute-Égypte qui concentrent encore 90 % de la population rurale et 80 % à 85 % de la surface agricole totale. Sur les nouvelles terres conquises sur le désert, *l'agriculture n'occupe que 20 % de la surface agricole, n'abrite que 8 % de la population et ne représente que 2 % des exploitations agricoles. Dès lors, il est légitime de s'interroger sur le caractère durable d'une stratégie de développement marquée par un déséquilibre territorial et social aussi élevé.* Une stratégie de développement durable ne peut pas se baser sur des politiques sélectives qui n'avantagent que certaines régions au détriment de la plus grande partie du territoire national.

Dans ces conditions, comment cette agriculture peut-elle être durable ? Les populations des anciennes terres n'abandonnent pas l'agriculture faute d'alternatives mais pour combien de temps ?

Cette situation ne fait bien sûr pas exception et se vérifie au Maghreb. Au terme d'une analyse sur l'agriculture marocaine, Akesbi et al notent qu'« au moment où quelques périmètres connaissent un essor relatif non négligeable, le monde rural dans son immense majorité s'enfonce dans le sous-développement et la marginalisation. Evalué sur une longue période, ce modèle ne semble avoir réellement atteint aucun de ses objectifs déclarés : ni modernisation suffisante des exploitations, ni rentabilisation des investissements, ni amélioration significative de la productivité, ni autosuffisance alimentaire, ni même une balance commerciale agroalimentaire excédentaire... En revanche, s'est mis en place un interventionnisme massif et coûteux de l'Etat, à l'abri duquel se sont installées de solides situations de rente, tout au long des filières agroalimentaires, de la production aux marchés de gros, en passant par l'agro-industrie, notamment de transformation des principales denrées alimentaires de base » (Akesbi et al, 2007).

La vulnérabilité des pays d'Afrique du Nord face aux crises alimentaires, conduisant à des interventions budgétaires coûteuses et menaçant la stabilité sociale, reste forte. Le modèle de développement agricole se heurte aujourd'hui aux défis que représente le changement climatique et qui affectera gravement les dotations naturelles des pays d'Afrique du nord (Mediterra 2009), et aux défis démographiques et sociaux (Objectifs du Millénaire pour le Développement). La majorité des petites et moyennes exploitations, tournées vers la subsistance et les marchés locaux, vivent principalement de l'agriculture et de l'élevage. Souvent à la marge de la viabilité économique, elles sont très vulnérables aux sécheresses.

VII – Les réponses actuelles sont-elles à la hauteur des défis ?

Dès lors, quelles sont les perspectives pour le monde rural et « paysan » en Afrique du Nord, quelles solutions explorer afin de réduire les écarts socio-économiques et techniques, améliorer les productivités du secteur agricole et agroalimentaire et assurer un développement cohérent des territoires ruraux ?

Les réponses qui sont portées par les nouvelles stratégies de développement rural au Maghreb, celles qui se dessinent et qui sont portées par le Plan vert marocain aujourd'hui ou enfin celles plus anciennes définissant de vastes programmes de mises en valeur du désert égyptien sont-elles une issue à la crise du modèle de développement agricole ?

La crise alimentaire de l'année 2007-2008, relayée par la crise financière et économique mondiale, a conduit de nombreux gouvernements à réviser leurs stratégies de développement économique. Les taux de croissance que les pays d'Afrique du Nord avaient réalisés les trois dernières années (taux annuel de 4,5 à 6 %) risquent en effet d'être affectés par la baisse des revenus des exportations de pétrole et de gaz (Algérie, Egypte) et d'autres produits minéraux (Maroc, Tunisie), des versements aux migrants (Maroc, Tunisie, Egypte), du tourisme (Maroc, Tunisie, Egypte), en sachant que cette baisse aura des retombées directes ou indirectes, sur l'emploi, les niveaux de revenu ou l'investissement agricole. Les orientations actuelles mettent essentiellement l'accent sur la relance des investissements et le développement d'alliances stratégiques avec le secteur privé national ou international.

L'objectif de l'Egypte d'augmenter la surface des terres mises en valeur afin de desserrer la pression humaine sur les terres du Delta ou de la Vallée du Nil est réaffirmé. Six grands projets concentrent toujours la grande majorité des financements (privés, publics et internationaux) dont les plus importants sont les projets de *Toshka* et du canal *Elsalam*⁴⁸. Ce programme ambitieux visant à reconquérir 1,4 million d'hectares sur le désert du pays dans les dix prochaines années, est évalué à 70 milliards de dollars, dont une grande partie dépend d'apports étrangers⁴⁹.

La réalisation de ces programmes pose à l'évidence deux questions majeures. L'Egypte utilisant déjà la totalité de son allocation de 55 milliards de mètres-cube des eaux du Nil, la mobilisation de ressources par d'autres moyens (captage des eaux de pluie, celles de la nappe phréatique, le recyclage des eaux usées de même que par l'application de nouvelles techniques d'économie d'eau) sera-t-elle possible ou suffisante⁵⁰?

La deuxième question a trait aux capacités de mobilisation financière. Sachant que L'Egypte a adopté de nouvelles mesures au cours des trois dernières années pour faciliter l'investissement dans le secteur agricole, ces mesures suffiront-elles à drainer les investissements directs étrangers sur lesquels compte l'Etat égyptien pour réaliser ces projets⁵¹ ? Il est possible enfin de s'interroger légitimement au regard des besoins nationaux sur les orientations prises dans le choix des cultures et de leurs destinations⁵² ?

De son côté, le Maroc a adopté au printemps 2008 le « Plan vert » qui confie au secteur privé moderne de l'agriculture (1^{er} pilier) le soin d'encadrer et d'« agréger » le secteur de la petite économie rurale (2^{ème} pilier). Le Plan Maroc Vert définit ainsi deux axes majeurs :

- le premier concerne l'investissement intensif dans une agriculture techniquement maîtrisée, productive touchant les exploitations moyennes et haut de gamme ; c'est l'agriculture des filières à haute valeur ajoutée (« premier pilier »). Cette agriculture connaîtra un investissement lourd basé sur des conventions qui seront signées avec des partenaires investisseurs et agriculteurs couvrant plus de 1 000 projets agricoles à forte valeur ajoutée d'un coût total de 10 à 15 milliards de DH annuellement.

- le deuxième veut faire de l'agriculture vivrière un élément majeur de la sécurité alimentaire du Maroc. Les pouvoirs publics visent à le « mettre à niveau » de manière solidaire et l'amener à évoluer de la culture vivrière à une agriculture rentable et diversifiée (« deuxième pilier »). Pour cela, un investissement de l'ordre de 5 milliards de DH par an, est envisagé dans ce secteur pour le financer sur les dix années à venir.

Des actions transversales constituent l'autre volet du Plan Vert. Elles concernent notamment l'organisation des producteurs, la mise en gestion privée des terres domaniales et collectives, la gestion économique de la ressource hydrique, l'équipement des terres dominées par les barrages, l'assistance technique, la formation et la modernisation des circuits de distribution. Afin de renforcer la compétitivité des produits marocains, des réformes sont envisagées sur les protections tarifaires, les politiques de prix et de subventions, la fiscalité et les services de la recherche⁵³.

Une Agence de développement agricole (ADA) est créée afin de mettre en œuvre le Plan Vert. Son rôle est celui d'intermédiaire entre l'agriculteur, l'investisseur et l'administration. Elle se doit de définir également le cadre organisationnel des professionnels du secteur. De nouvelles réformes de l'administration agricole (du ministère et des directions régionales réduites à 16 pour épouser l'organisation administrative du Royaume) sont introduites.

Le Plan Vert marocain formule ainsi clairement des approches – par région agricole – différenciées et ciblées selon que l'on appartienne au « secteur moderne » (pilier 1) ou au secteur de « l'agriculture sociale » (pilier 2).

Le processus d'agrégation ne risque-t-il pas de conduire à l'absorption de l'une des formes (agriculture sociale ou solidaire) par l'autre forme (moderne) accentuant ainsi la concentration des terres ? L'agrégation présente également le risque de transformer en salariés la population active des petites exploitations qui se trouvent dans le périmètre d'intervention (ou la périphérie) de l'agriculture moderne ? Les investisseurs du pilier 1 n'étant pas tous représentés par des agriculteurs professionnels, le risque est grand de voir les sociétés d'investissements, les banques et autres entreprises nationales ou étrangères décider du sort de la sécurité alimentaire du royaume. Les politiques et programmes de développement rural suffiront-elles à éponger les poches de pauvreté et employer de façon productive les petits paysans des montagnes et autres zones difficiles ? N'y a-t-il pas enfin un grand risque à concentrer tous les

efforts sur l'agriculture. Ce secteur ne peut à lui seul ni offrir les emplois productifs, ni les revenus suffisants à la population rurale en augmentation constante.

La politique agricole de la Tunisie s'attache à réaliser les marges de progrès dans de nombreux domaines : amélioration de la gestion des ressources (eau notamment), choix des systèmes de culture, prise en compte des potentiels régionaux. Elle vise également à améliorer la compétitivité internationale des produits agricoles tunisiens. Les débats portent sur des orientations fondamentales : choix des filières à développer, alternative entre protectionnisme et ouverture, et la gestion du foncier qui est au centre des questions de structure sociale. Là également le développement des investissements en agriculture, de l'amélioration de la productivité agricole, de l'organisation des filières, de la qualité et des normes de commercialisation et de la mise en place de filets de sécurité sociale sont définis comme des objectifs prioritaires.

Bien que de plus en plus attentifs aux conséquences sociales des orientations de la politique agricole, par exemple en évaluant les pertes d'emploi associées à une baisse du soutien au secteur céréalier, les responsables de cette politique ont du mal à prendre en compte les questions de la pauvreté et des ressources limitées.

L'instabilité des prix rend fragiles sinon caduques, des conseils stratégiques pour le choix des filières à développer car les délais « structurels » de mise en œuvre sont largement supérieurs à la périodicité des fluctuations de prix. Ainsi, si théoriquement on avait « appliqué instantanément », en 2007-2008, les préconisations stratégiques de la Revue Sectorielle Agricole 2006, le pays n'aurait disposé que des productions les moins compétitives lors de la crise alimentaire⁵⁴.

En Algérie, enfin, la politique de renouveau agricole et rural annoncée lors de la Consultation nationale de l'agriculture (Biskra, février 2009) décline deux volets.

Le premier a trait au secteur de l'agriculture qui est appuyé par d'importants transferts publics (100 milliards de DA par an) destinés à soutenir l'achat d'intrants et des équipements agricoles, à subventionner les produits stratégiques dont les prix sont garantis (céréales et légumes secs, lait cru), à réaliser des infrastructures agricoles, à accorder des bonifications aux prêts agricoles et à financer le système de régulation des productions de base de large consommation (de la pomme de terre en particulier). Dans ce contexte, une loi d'orientation agricole a été adoptée. La principale disposition de cette loi concerne le foncier agricole et notamment les terres du domaine privé de l'Etat qui, dorénavant, pourront être cédées à des tiers sous le seul régime de la concession (Loi 08-16 du 3 août 2008 portant orientation agricole)⁵⁵. Le secteur de l'agriculture a initié, en même temps, les contrats de performance pour la période 2009-2013 avec chaque Wilaya.

Le second concerne le développement rural. Le gouvernement a annoncé la généralisation dès cette année des projets de proximité de développement rural intégré (PPDRI). Ainsi, pas moins de 12 000 projets de proximité de développement rural intégré sont planifiés.

La politique de renouveau agricole et rural en Algérie n'est en fait qu'une reformulation des orientations présentes dans les programmes précédents (PNDA ou PRR)⁵⁶. Les engagements institutionnels et financiers de l'Etat se confirment⁵⁷. Les engagements financiers de l'Etat, déjà forts depuis le PNDA, ne suffiront pas à surmonter les handicaps lourds qui pèsent sur l'agriculture algérienne depuis des décennies, car c'est certainement dans ce pays – compte tenu de son héritage colonial et du processus avancé de dépaysannisation des campagnes – que la question du modèle d'agriculture est la plus complexe (Bessaoud, 2008).

En définitive, le modèle d'organisation sociale de la production auquel font référence les politiques agricoles aujourd'hui, reste encore celui de l'entreprise agricole à fort coefficient de capital. L'essentiel des investissements dans les pays d'Afrique du Nord lui sont réservés.

Les Etats définissent par ailleurs - au nom du développement rural - des actions compensatoires à caractère social vis-à-vis des ménages agricoles organisés dans la petite exploitation. Elles reconduisent ainsi les programmes de lutte contre la pauvreté rurale. Le Plan vert du Maroc, comme les plans de bonification des terres en Egypte, traduisent ces choix et ces priorités.

Les orientations actuelles poursuivent les mêmes objectifs : la modernisation par la promotion d'un modèle d'exploitation entrepreneuriale. Elles essayent de concilier, d'une part, des objectifs de sécurité alimentaire et de réduction des déficits sur les produits vivriers, et d'autre part, les nécessités de contribuer au commerce extérieur.

Ce n'est donc pas le choix d'une recherche permanente d'amélioration de l'efficacité qui est ici en cause, mais bien la difficulté de la combiner avec la justice sociale et le soutien des petits agriculteurs pauvres, au sein des politiques agricoles.

VIII – Conclusion

Les objectifs stratégiques que doivent viser les agricultures nord-africaines sont d'entretenir un territoire et de préserver les ressources naturelles (il faut lutter contre le désert au sens premier du terme), d'améliorer les emplois en milieu rural dans certaines régions pour lesquelles il n'y a aucune autre perspective et d'accroître la production nationale dans le cadre de la sécurité alimentaire.

Penser reproduire le système productiviste agricole de l'Europe du Nord est illusoire compte tenu des handicaps physiques auxquels se heurtent les agricultures d'Afrique du Nord. Dans un contexte de sous-industrialisation et de faiblesse de l'économie de services, la poursuite de la concentration des exploitations qui réduit toujours plus le nombre d'agriculteurs à un pôle et accroît le chômage et l'exode rural à l'autre pôle, présente des risques politiques et sociaux.

La solution pour l'émergence d'un secteur agricole dynamique consistera, en partie, à réaliser des investissements qui permettent aux populations de s'engager dans d'autres activités que l'agriculture. Le financement public, qui est un élément décisif de progrès, doit aussi bénéficier au plus grand nombre de paysans ; il ne peut favoriser le financement quasi gratuit des investissements de quelques dizaines de milliers d'exploitations bénéficiant, de fait, de marchés nationaux très rémunérateurs peu soumis à la concurrence internationale. Il serait tout aussi illusoire de penser l'avenir des agricultures maghrébine et égyptienne, uniquement au travers du filtre d'entreprises agro-industrielles virtuellement exportatrices.

Une meilleure répartition de la terre et de l'eau pour les paysans est un préalable à tout développement agricole. Les structures agraires, peuvent être perfectionnées par la mise en œuvre de réformes foncières.

La stratégie essentielle pour sauver les campagnes nord-africaines et les millions de personnes qui y vivent, repose en partie sur une amélioration d'une agriculture sèche ou irriguée (en Egypte) diversifiée, combinant dans les mêmes exploitations agricoles productions végétales et animales. Cela permettrait à la fois de bénéficier des prix rémunérateurs des produits animaux en minimisant les conséquences des risques climatiques et économiques. Ceci peut être réalisé en conduisant une intensification progressive des cultures, la plus autonome possible par rapport aux intrants industriels ou importés ; les bases techniques en sont connues, même si elles ne sont pas toujours mises en avant comme facteur de progrès, et insuffisamment travaillées à ce jour.

Dans un contexte national marqué par une sous-industrialisation, cela nécessite, une orientation technologique et politique claire encourageant des productions consommatrices de main-d'œuvre plutôt que celui des productions à base de hauts niveaux d'équipements importés.

Plus que jamais, dans un contexte de fort essor démographique, l'emploi doit être au cœur même des approches de développement car il est essentiel pour assurer une source de revenu pour les plus pauvres. La solution passe par la réhabilitation des exploitations agricoles paysannes qui articulent l'économique au social et combinent souvent agriculture et autres activités. Il est évident, enfin, que cette agriculture ne pourra pas non plus se développer, voire se maintenir, dans un contexte de libéralisme extrême et d'absence de protection économique aux frontières.

Pour être durable, le développement agricole passe ainsi par les réformes des structures agricoles qui réhabilitent les exploitations familiales et réduisent les inégalités dans les dotations matérielles et budgétaires avec le secteur de l'agriculture moderne. Le modèle pris comme référence aujourd'hui doit être révisé et reconstruit car, face aux évolutions démographiques qui se profilent – les populations continueront d'augmenter – le modèle dualiste à l'œuvre ne pourra faire face ni aux défis des changements climatiques, ni à celui de la protection des ressources naturelles largement dégradées, de la sécurité alimentaire et de la lutte contre la pauvreté rurale. Le processus de mondialisation finira également par marginaliser, sinon exclure, les territoires ruraux des processus de développement.

Notes

¹ Voir « les évolutions des politiques agricoles et rurales au niveau mondial », in : *La politique de Renouveau Rural* – MDDR – CNDR – Août 2006, p. 34

² Voir par exemple : Delorme H. (2004) *La politique agricole commune : anatomie d'une transformation*, Paris, Lavoisier, 402 p.

³ Indemnité Viagère de Départ

⁴ Société d'Aménagement Foncier et d'Etablissement Rural

⁵ UTH Unité de travail homme ou PAT personne année travail

⁶ Ce n'est qu'une fois le succès atteint avec des excédents d'offre dans la plupart des productions de base, que de nouvelles régulations ont été mises en place (quota, coresponsabilité, soutiens différenciés, etc.) et une orientation progressive vers une soumission plus nette aux impératifs du marché d'un côté doublée d'une prise en compte des autres fonctions de l'agriculture (création d'aménités, entretien de l'espace, maintien d'une vie en zone rurale, protection de l'environnement, éco-compatibilité). Finalement l'agriculture s'est soumise aux règles du marché mondial (OMC) en mettant en place le système du découplage et les DPU, les Droits à Paiement Unique. Simultanément l'Europe augmentait ses dépenses en matière de développement rural, prenant en compte la dimension territoriale et spatiale au-delà de la simple agriculture. L'occupation de l'espace rural a été caractérisée par une certaine forme de « contre-exode rural », le développement des fonctions résidentielles ou récréatives, ou encore d'un tissu d'activités industrielles ou de services « déconcentrés ».

⁷ Voir Bourbouze A. (2006) « Système d'élevage et production animale dans les steppes du nord de l'Afrique : une relecture de la société pastorale du Maghreb », *Sécheresse* ; 17 (1-2) : 31-9

⁸ Surexploitation des nappes, puits de plus en plus profonds, salinisation des sols

⁹ "The researches of Amartya Sen's (1981), on the importance of the food rights drove to consider the problems of food safety in terms of accessibility rather than availability, especially for the poor or low income populations. In other words, the food availability is a condition necessary but non sufficient to ensure food safety, contrarily to the beliefs of the Seventies and Eighties." Khaldi R. et al. (2007), p. 3

¹⁰ Soit moins que la superficie agricole d'un pays comme la France (27,5 M d'ha en 2005) et à peine plus que celle de l'Espagne (24,8 M d'ha en 2005).

¹¹ Cf. Méditerranée 2009 - « *Repenser le développement en Méditerranée* ». CIHEAM-Plan Bleu. Presses de Sciences Po. Avril 2009- Voir en particulier les chapitres 1, 2, 3, 4, 6 et 7

¹² 1 feddan est équivalent à 0.42 ha

¹³ Le coût a été estimé à 2 milliards de dollars.

¹⁴ Il convient toutefois de nuancer ce processus car les multiples réformes administratives (érigent des communes rurales en chef-lieu administratif par exemple lui attribuant ainsi le statut de commune urbaine), de même que les définitions qui sont données du milieu rural par les organismes statistiques tendent à sous-évaluer la population rurale.

¹⁵ En Egypte c'est une décision administrative qui classe les zones et les agglomérations en « rural » ou en « urbain ». Comme le classement en rural ou urbain implique des enjeux importants en termes d'équipement et de structures collectives, autant dire que dans la pratique, les décisions dans ce domaine obéissent à d'autres logiques (rapport de force, pouvoir des élus locaux etc.).

¹⁶ "Développement humain et pauvreté en milieu rural". La revue du CENEAP n° 34, collection les mutations du monde rural

¹⁷ Les pertes d'emplois, en milieu rural, sont concentrées dans le secteur industriel. Conseil général du développement agricole- Ministère de l'agriculture, du développement rural et des pêches. Situation de l'agriculture marocaine - 2005

¹⁸ Rapport "*La stratégie de développement rural durable. Perspective décennale*". Ministère de l'agriculture et du développement rural. Décembre 2003

¹⁹ Toutes les données sont extraites des rapports produits annuellement par le Conseil général de l'agriculture « situation de l'agriculture marocaine » (SAM) - Voir en particulier les rapports 2005 et 2006

²⁰ Méditerranée 2009. Chapitre 6

²¹ Agence centrale pour la mobilisation publique et les statistiques - Central Agency for Public Mobilization and Statistics, Egypt (CAPMAS), 2002.

²² Cf. Stratégie nationale d'aménagement du territoire, 1997.

²³ Notamment depuis le début du 20^{ème} siècle quand les travaux d'aménagement hydrauliques ont permis de régulariser les crues du Nil et de stocker l'eau, le plus célèbre de ces travaux est le Barrage d'Assouan.

²⁴ Toutes les données statistiques sont tirées des annuaires Medagri (CIHEAM-IAMM) et des rapports nationaux.

²⁵ Cette évaluation a été faite par la Banque Mondiale en 2006, par comparaison avec une situation d'échanges ouverts sans aucune restriction (libéralisation totale). Elle prenait donc en compte les prix mondiaux des produits importés (céréales) et le prix des facteurs de production, en particulier la main d'œuvre locale et les intrants importés. La crise alimentaire a remis en cause cette analyse en redonnant la priorité de la politique économique à la sécurité alimentaire. De plus la performance des filières a été modifiée par le changement des rapports de prix.

²⁶ Bien entendu une analyse plus fine des structures de production devrait coupler ces critères de dimension avec d'autres variables telles que l'existence de possibilités d'irrigation et la nature des productions (céréales, polyculture élevage, maraîchage, arboriculture fruitière, etc.)

²⁷ Nous sommes en statique comparative et nous ne pouvons pas connaître la classe d'origine de chaque exploitation. Mais cette limite méthodologique n'infirmes pas l'explication principale.

²⁸ Mais là également, il convient de nuancer car nous ne disposons pas des statistiques sur les classes de superficie intermédiaires 10-20 ha, 20-30 ha, 30-40 ha et 40-50 ha. Ces classes intermédiaires donneraient une autre allure à la figure 5.

²⁹ Les terres relevant du *Makhzen* ont connu des évolutions dans les formes de gestion : coopératives de la Réforme agraire, affectation au service public, sociétés d'Etat (SOGETA, SODEA...), *Habous* et terres gérées par les domaines se partagent le fonds dans le cadre de concessions ou de bail de très longue durée.

³⁰ Le *Tell* comprend tout la région littorale et sub-littorale, toute la région non-tabulaire, y compris les secteurs peu arrosés. Toutes les plaines sèches de l'intérieur, les steppes et les chaînons atlassiques qui les bordent au Sud, sont *çah'ra* (Sahara).

³¹ H. Isnard notait par exemple que « la colonisation agricole a créé en Algérie des disparités régionales lourdes de conséquences politiques, économiques et sociales. A simplifier les choses, on pourrait dire que l'Est constitue une réserve indigène et l'Ouest une province européenne. Il y a une juxtaposition plus qu'une intégration entre agriculture musulmane et agriculture coloniale : chacune a son domaine géographique. Isnard H. (1960), « Structures de l'agriculture musulmane en Algérie à la veille de l'insurrection », *Revue Méditerranée* n°2, 3 et 4.

³² Gouvernement général de l'Algérie (1954), *Le paysannat algérien : Vers la rénovation de l'agriculture traditionnelle par les SAP et leurs SAR*.

³³ Contrat de métayage au 1/5 ème (Khamsa = cinq)

³⁴ Défense et Restauration des Sols

³⁵ Pasquier-Blonde M. (1931), « L'algérien est-il un paysan de vocation ? », In : *Etudes Sociales Nord-Africaines*

³⁶ Les importations alimentaires des produits de base ont sensiblement augmenté au cours de cette période. A titre d'exemple, l'Algérie et l'Egypte, qui ne représentent que 0,66 % de la population mondiale au début des années 2000, captent 7 % des importations mondiales de céréales (FAO-STAT). Il y a augmentation des productions à caractère commercial (fruits frais, légumes, viandes). La hausse des prix a toutefois rendu difficile l'accès de ces produits aux populations à faibles pouvoir d'achat.

³⁷ Emeutes de la faim, instabilité sociale et agitation politique caractériseront cette période marquée par la montée de forces extrémistes mobilisant les couches sociales défavorisées et déclassées sur le plan économique.

³⁸ Cf le programme national d'électrification rurale - PNER II (1980-1986), le PNER III (1986-1995), le programme d'électrification rurale globale (PERG) qui concerne en particulier l'électrification des zones rurales enclavées.

³⁹ L'agriculture en *bour* correspond à la notion d'agriculture pluviale.

⁴⁰ Les projets doivent permettre d'atteindre un taux de desserte global en eau potable rurale de 80% au niveau de tous les gouvernorats et d'améliorer le taux de branchement des ménages pour le porter à environ 95,5 % fin 2004. En matière de développement des régions intérieures difficiles, le 10e Plan (2002-2006) voit la réalisation de 11 projets de développement agricole intégré pour un montant d'investissements estimé à 216 MD (millions de dinars).

⁴¹ De l'ordre de près de 40 milliards de dinars algériens en 2000, soit plus de 500 millions de dollars ou 400 millions d'euros, c'est-à-dire un accroissement sans précédent (multiplication par 10) des budgets agricoles publics alloués dans les années 1990.

⁴² Le Fonds de développement rural et de la mise en valeur des terres par la concession (FDRMVT), le Fonds de la lutte contre la désertification, de développement du pastoralisme et de la steppe (FLDPPS), le Fonds national d'aide au logement (Fonal), etc.

⁴³ Au cours de l'été 2007, l'Égypte a connu ce que la presse nationale a appelé « la révolte des assoiffés », c'est-à-dire les manifestations des populations de plusieurs régions rurales à la suite du manque d'eau potable durant plusieurs jours, malgré une crue du Nil jugée particulièrement forte.

⁴⁴ Cf CIHEAM-IAM-IRESA-INAT (2003). «Le soutien aux produits agricoles et aux filières agroalimentaires : études de cas Maroc, Tunisie». 202 p

⁴⁵ Ce choix est réaffirmé : « La promotion d'une agriculture d'entreprise responsable écologiquement et performante économiquement, quelques 400 000 exploitations disposant d'une superficie individuelle de 5 ha et plus. » La Politique de Renouveau Rural, MDDR – CNDR, 2006, p. 33

⁴⁶ « L'option en faveur du régime de la concession des terres agricoles du domaine national avancée dès le début des années 2000 devait constituer une option structurante pour l'avenir. Elle n'a pu dépasser le stade du projet. » La Politique de Renouveau Rural, MDDR – CNDR, 2006, p. 19

⁴⁷ Cf le cas de l'Algérie et de la Générale des concessions agricoles, victime de détournements atteignant des volumes considérables (150 Milliards de DA).

⁴⁸ Le projet de Toshka vise à créer un « nouveau delta du Nil » au Sud dans le désert occidental. Il s'agit de cultiver 540 000 feddans (226 890 hectares) en utilisant l'eau du lac Nasser grâce à un canal long de 150 kilomètres. Le projet du canal Elsalam a pour objectif de mettre en valeur 620 000 feddans (260 504 hectares).

⁴⁹ Si le recours aux investissements agricoles privés est une priorité, l'Etat prend en charge la construction des routes et des canaux d'irrigation (distribution d'eau pour l'irrigation gratuite ou à très faible coût). Il garantit les prix d'achat du blé, de la canne à sucre et du coton et accorde des prêts bonifiés pour les équipements et les intrants.

⁵⁰ L'irrigation par l'inondation est utilisée aujourd'hui dans 70 pour cent des terres cultivées.

⁵¹ Plusieurs lois ont été édictées : une loi sur les incitations et les garanties en matière d'investissement afin de simplifier les procédures pour les investisseurs, une nouvelle loi fiscale pour diminuer la charge fiscale sur les investissements et alléger les contraintes bureaucratiques et une réforme de la loi douanière dans le sens d'une élimination des restrictions à l'importation.

⁵² La société saoudienne KADCO, dirigée par le Prince Al-Waleed, a acheté 350 000 ha de terre dans la « zone de développement de la Nouvelle Vallée ». Les intentions de KADCO sont de consacrer plus de 50 % de cet espace à la culture du blé et du coton. Mais l'essentiel de ses revenus est sensé provenir de l'exportation de pamplemousses (30 %) et de citrons (20 %). Le plan de développement conçu par KADCO est le plus important du projet Tochka, et il est considéré comme le meilleur atout du projet.

⁵³ Haut Commissariat au Plan, " Prospectives Maroc 2030", Mai 2007

⁵⁴ Chaherli Nabil *et al.*, 2009, La compétitivité de l'agriculture tunisienne : rétrospective et perspectives ; Actualisation de la Revue Sectorielle Agricole de 2006, Banque mondiale, document interne, 34 p.

⁵⁵ L'article 17 de la loi 08-16 précise que « Le mode d'exploitation des terres agricoles relevant du domaine privé de l'Etat est la concession » et l'article 18 édicte également que « Les terres à mettre en valeur, relevant du domaine privé de l'Etat, ne peuvent être exploitées que sous forme de concession pour celles mises en valeur par l'Etat... ».

⁵⁶ PNDA : Programme national de développement rural

⁵⁷ Les contrats de performance sont signés par les directeurs des services de l'agriculture au niveau des wilayas.

Références

Abdelhakim T. (2008), Suivi de la stratégie méditerranéenne de développement durable- Le développement agricole et rural - Étude nationale Égypte, Plan Bleu-Ciheam, 37 p.

Akesbi N., Benatya D., El Aoufi N. (2007), Implications structurelles de la libéralisation sur l'agriculture et le développement rural- Conseil Général du Développement Agricole, Banque Mondiale Institut Agronomique Coopération Française et Vétérinaire Hassan II Programme ruralstruc - première phase : synthèse nationale Maroc- Février 2007

Ahouate L., Tamehmachet Z., Suivi de la stratégie méditerranéenne de développement durable - Le développement agricole et rural - Étude nationale Maroc, Plan Bleu-Ciheam, 70 p.

Ayeb H. (2008) «Crise alimentaire en Égypte..» Revue Hérodote - Les enjeux de la crise alimentaire mondiale - (Quatrième trimestre 2008)

Banque mondiale (2007), L'Agriculture au service du développement, Rapport sur le développement dans le monde, Washington (D. C.), Banque mondiale

Berque, J. Couleau, J (1945). « Vers la modernisation du fellah marocain », Bulletin économique et social du Maroc, Volume VII, n°26, juillet 1945

Bessaoud O., (2008), L'agriculture et la paysannerie en Algérie- Les grands handicaps de l'agriculture . INSANIYET- in « L'Algérie 50 ans après – Etat des savoirs en sciences sociales et humaines – 1954 - 2004 - Editions CRASC-ENAG, Alger 2008, pp 359- 384

Bourbouze A. (2006) « Système d'élevage et production animale dans les steppes du nord de l'Afrique : une relecture de la société pastorale du Maghreb », Sécheresse ; 17 (1-2) : 31-9

Chaherli Nabil et alii., (2009), La compétitivité de l'agriculture tunisienne : rétrospective et perspectives ; Actualisation de la Revue Sectorielle Agricole de 2006, Banque mondiale, document interne, 34 p.

Côte M. (1996), L'Algérie, Masson, A, Colin, p. 50

Croppenstedt A. (2006), Household income structure and determinants in rural Egypt, ESA working paper n°06-02, Agriculture and economic development analysis division, FAO, January

Datt G., Jolliffe D. (1997), Determinants of poverty in Egypt, International Food Policy Research Institute IFRI (1997), 75 p .

Delorme H. (2004) La politique agricole commune : anatomie d'une transformation, Paris, Lavoisier, 402 p.

Douglas W. et alii., 2006, Tunisie : Examen de la politique agricole, Banque mondiale, Rapport N° 35239-TN, version finale, 20 juillet 2006, 108 p

Ellaithy H. (2007), "Employment, income and marketing, Rural development policy in Egypt towards 2025", Alterra-report, 2007.

- Gouvernement général de l'Algérie (1954)**, Le paysannat algérien : Vers la rénovation de l'agriculture traditionnelle par les SAP et leurs SAR, (1954)
- Hassainya J., (2008)**, Suivi de la stratégie méditerranéenne de développement durable, Le développement agricole et rural - Étude nationale Tunisie, Plan Bleu-Ciheam, 68 p.
- Hervieu B. (dir.). (2008)**, Méditerranée 2008 : les futurs agricoles et alimentaires en Méditerranée. Paris : Presses de Sciences Po. 368 p.
- Hervieu B. (dir.). (2009)**, Méditerranée 2009 : repenser le développement rural en Méditerranée. Paris : Sciences Po, Sophia-Antipolis : Plan Bleu. 387 p.
- Khalidi R., Dhraïef M.Z., Haddad S., Rached Z., Padilla M. (2007)**, Impact of the food safety policies on the reduction of poverty in Tunisian rural areas, Paper prepared for presentation at the 106th seminar of the EAAE, Pro-poor development in low income countries: Food, agriculture, trade, and environment, 25-27 October 2007 – Montpellier, France
- Ministère de l'Agriculture et du Développement rural, Algérie, (2006)**, La politique de renouveau rural, Commission nationale du développement rural, 211 p.
- Ministère de l'Agriculture et du Développement rural, Algérie, (2003)**, La stratégie de développement rural durable. Perspective décennale, décembre
- Ministère de l'agriculture et du développement rural, Algérie, (2003)**, Recensement général de l'agriculture – 2001, Rapport général des résultats définitifs, Direction des statistiques agricoles et des systèmes d'information, Juin, 125 p.
- Ministère de l'Agriculture, du Développement rural et des Pêches maritimes (Maroc), (1999)** Stratégie 2020 de développement rural, Rabat
- Moulaï A., Harrane K. (2008)**. Suivi de la stratégie méditerranéenne de développement durable - Le développement agricole et rural - Étude nationale Algérie. Plan Bleu-Ciheam, 62 p.
- Pasquier-Blonde M. (1931)**, « L'algérien est-il un paysan de vocation », Etudes Sociales Nord-Africaines
- Pluvinaige, J. (1995)**, Les systèmes de production céréales-élevage et la gestion du risque dans les zones sèches méditerranéennes. Thèse de doctorat, Université Montpellier 1
- PREMIER MINISTÈRE (Tunisie) (2000)**, 10^e Plan (2001-2006), Tunis
- REVUE DU CENEAP (2004)** « Développement humain et pauvreté en milieu rural ». n° 34, collection les mutations du monde rural- Alger
- PNUD – Programme des Nations Unies pour le Développement (2007)**, « Pour une mondialisation au bénéfice de tous ». rapport, 48 p
- REVUE ÉGYPTIENNE D'ECONOMIE AGRICOLE, (2006)**, juin
- SECRETARIAT D'ETAT A L'ENVIRONNEMENT ET A L'AMENAGEMENT DU TERRITOIRE (1997)** « Stratégie nationale d'aménagement du territoire », Tunisie

